



**Le Conseil supérieur de l'éducation, 50 ans plus tard**  
Perception générale et influence de ses travaux chez les élus de l'Assemblée  
nationale du Québec

Essai présenté par  
Isabelle Bélanger  
Boursière stagiaire 2017-2018

Assemblée nationale du Québec  
30 juin 2018

## Résumé

Au lendemain de son 50<sup>e</sup> anniversaire, la mission du Conseil supérieur de l'éducation demeure inchangée, c'est-à-dire de conseiller le ministre sur toute question relative à l'éducation, tout ordre d'enseignement confondu. Si le Conseil supérieur fut jadis un acteur clé de développement pour le système d'éducation québécois, qu'en est-il aujourd'hui? Comment les élus envisagent-ils son rôle dans cet univers éducatif québécois, qui a grandement changé depuis?

Bref, quelle est la perception qu'ont les élus de l'Assemblée nationale du Conseil supérieur de l'éducation et quelle influence ses travaux ont-ils sur leur travail politique?

Nous avons mené six entrevues semi-dirigées auprès des élus de la 41<sup>e</sup> législature qui sont directement concernés par les questions éducatives dans le cadre de leurs fonctions parlementaires. Nos résultats permettent d'affirmer que le Conseil supérieur de l'éducation jouit d'une grande notoriété auprès d'eux et que la qualité de ses travaux est reconnue. Les députés utilisent surtout ses travaux pour élaborer leurs positions politiques, plutôt que pour les appuyer. Or, leur adhésion aux recommandations du Conseil demeure tributaire de leurs valeurs et de la prise en compte d'autres impondérables politiques ou contextuels. Enfin, les élus posent un regard critique et prospectif sur le Conseil et sur la place qu'il devrait occuper au sein de la réflexion en éducation.

## Remerciements

La réalisation de cet essai n'aurait pas été possible sans la précieuse collaboration de plusieurs personnes qui, à leur manière, m'ont soutenu, conseillé et encouragé dans la poursuite de cette recherche.

D'abord, je dois souligner le soutien exceptionnel dont a fait preuve Krystal McLaughlin, coordonnatrice du programme de stage de la Fondation-Jean-Charles-Bonenfant. Ton écoute, ton optimisme et ta bonté ont été déterminants dans mon parcours à l'Assemblée nationale.

Un immense merci à Christian Blais, superviseur des essais de stage, dont les conseils m'ont amené à toujours me dépasser. Tel un phare dans la tempête, tu guides paisiblement notre voyage sur les eaux périlleuses et incertaines de la recherche pour nous mener à bon port. Merci pour ces conversations improvisées dans ton bureau où tu m'écoutais réfléchir à voix haute, pour finalement me faire réaliser que je détenais déjà les réponses.

L'élaboration d'un questionnaire d'entrevue est déterminante pour la réalisation d'un essai basé essentiellement sur les résultats recueillis. Magali Paquin, tes précieux conseils m'ont aidé à trouver la bonne approche pour approfondir la discussion avec les élus, afin d'en tirer des témoignages uniques et authentiques. Je t'en suis grandement reconnaissante.

Un grand merci à Sébastien Proulx, Hélène David, David Birnbaum, Alexandre Cloutier, Jean-François Roberge et Gabriel Nadeau-Dubois, qui ont généreusement accepté de m'accorder un peu de leur précieux temps pour se prêter au jeu de l'entrevue. Tout ce travail de recherche aurait été vain sans leur participation et leur honnêteté à mon égard.

Je ne peux passer sous silence la contribution exceptionnelle du Conseil supérieur de l'éducation, en particulier M<sup>me</sup> Lucie Bouchard, M. Ghislain Lebrun et M<sup>me</sup> Suzanne Mainville, dans la réalisation de cet essai. Dès nos premiers contacts, vous avez démontré un enthousiasme contagieux envers mon projet et m'avez éclairé à plusieurs égards. Merci de m'avoir offert l'opportunité de présenter mes résultats aux membres de la table du Conseil pour que je puisse, à ma manière, contribuer à la réflexion en éducation au Québec.

Enfin, un profond et sincère merci à toi, Stéphane, qui a toujours cru en moi de façon inconditionnelle et m'a aidé à maintenir le cap, contre vents et marées.

● *Fin de piste*

## Table des matières

<i>Résumé</i> .....	ii
<i>Remerciements</i> .....	iii
<b>Introduction</b> .....	3
<i>Méthodologie</i> .....	6
<b>Résultats</b> .....	7
Ce qu'ils connaissent du Conseil... et ce qu'ils en pensent! .....	7
Connaissances personnelles sur le Conseil supérieur de l'éducation .....	7
Perceptions à l'égard du Conseil et de ses travaux .....	8
L'importance du Conseil supérieur de l'éducation dans le débat public .	11
Ce qu'ils font des travaux .....	14
Fréquence et contextes de consultation des travaux.....	14
Après la lecture, l'utilisation.....	16
Influence sur les positions personnelles et politiques des élus .....	19
Une influence confirmée .....	19
Influence confirmée... Mais fragile.....	21
Le test de la réalité : impact sur le processus législatif.....	25
Le débat public en éducation : Le Conseil... et les autres .....	25
Des rôles et des responsabilités bien définis .....	29
Et pour l'avenir? Réflexions, critiques et ambitions .....	33
Un second souffle .....	33
« Affirme-toi! » .....	34
Une stratégie de communication plus proactive .....	35
Le Conseil menacé : nouvelles réalités, nouvelles institutions? .....	37
<b>Conclusion</b> .....	41
<b>Bibliographie</b> .....	44
<b>Annexes</b> .....	47
Annexe 1 : Fonctions des députés interrogés .....	48
Annexe 2 : Questionnaire d'entrevue- Conseil supérieur de l'éducation .....	49
Annexe 3 : Questionnaire d'entrevue — Députés .....	52

*Essayez de laisser ce monde un peu meilleur qu'il ne l'était quand vous y êtes venus et, quand l'heure de la mort approchera, vous pourrez mourir heureux en pensant que vous n'avez pas perdu votre temps et que vous avez fait « de votre mieux ».*

*Lord Robert Baden-Powell*

## Introduction

Le Conseil supérieur de l'éducation est institué en 1964, en même temps que le Ministère de l'Éducation, dans le bouillonnement de la Révolution tranquille et du rapport de la *Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec* (Rapport Parent). Ce rapport, dont la deuxième recommandation consiste en la création du Conseil supérieur de l'éducation, imagine ce dernier comme étant le principal conseiller du ministre en matière d'éducation, devant s'assurer que les revendications des acteurs de l'éducation et du public sont entendues par le gouvernement (Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, 1963). Le Conseil, parmi les piliers fondateurs du nouveau système d'éducation québécois, s'affaire dans ses premières années à épauler le gouvernement dans la mise en place d'un réseau d'éducation public gratuit et moderne, en rendant des avis sur des questions d'ordre opérationnel.

Au fil du temps, le Conseil supérieur de l'éducation embrasse sa mission fondamentale et se tourne vers des angles de recherche de moyens et longs termes, agissant ainsi comme une « commission permanente d'enquête sur l'état et les besoins en éducation » (Conseil supérieur de l'éducation, 2015, p. 5). Malgré quelques changements dans son mode de fonctionnement et sa structure à travers le temps, sa mission fondamentale demeure inchangée aujourd'hui : « conseiller le ministre sur toute question relative à l'éducation, et ce, en prenant en compte l'ensemble du système éducatif, de la maternelle à l'université ou à l'éducation des adultes, et en établissant les liens nécessaires entre la population et le gouvernement » (Conseil supérieur de l'éducation, 2015, p.11). Cette mission se décline en trois fonctions distinctes. Sa fonction politique vise à émettre des avis et à proposer des orientations à la classe politique, tout en demeurant neutre face à celle-ci et en représentant l'intérêt général en matière d'éducation. Sa fonction démocratique se traduit par la recherche d'une représentation la plus juste possible de la société à sa table, ses commissions et ses comités, ainsi que par ses divers processus de consultation. Enfin, en

communiquant les résultats de ses recherches et en cherchant à les partager le plus largement possible, le Conseil vise à accomplir sa fonction éducative auprès de la population, des acteurs de l'éducation et des élus, ainsi qu'à alimenter le débat public en éducation (Conseil supérieur de l'éducation, 2015).

Le Conseil est composé de vingt-deux membres nommés par le gouvernement, sur recommandation du Conseil après consultation de ses instances et des milieux éducatifs. Il agit en produisant des avis sur tout sujet lui semblant pertinent (à sa propre initiative), en réalisant des mandats confiés par le ministre ou en commentant, en vertu de la Loi, des projets de modifications réglementaires en éducation. Il est également tenu légalement de produire un *Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation*, tous les deux ans, qui traite d'un sujet choisi pour sa pertinence conjoncturelle ainsi que son caractère systémique et préoccupant (Conseil supérieur de l'éducation, 2015). Pour accomplir ces divers mandats, le Conseil dispose de cinq commissions dont la mission est de lui proposer des projets de recherche, en lien avec leurs domaines d'étude spécifiques<sup>1</sup> (Conseil supérieur de l'éducation, 2017).

Le Conseil supérieur de l'éducation dispose depuis sa création d'un pouvoir de recommandation et d'influence auprès du ministre et des élus, et non d'un pouvoir de décision ou de législation. Les élus sont libres d'adhérer ou non à ses recommandations et ne sont, de surcroît, pas tenus de les appliquer. Lors de notre revue de littérature, nous n'avons recensé qu'un seul article, paru dans le *Bulletin d'histoire politique*, qui théorise l'adéquation des positions du Conseil supérieur de l'éducation et de celles du Ministère de l'Éducation dans le contexte du Renouveau pédagogique, à la fin des années 1990. Selon l'auteur, cette concordance s'expliquerait davantage par le travail d'acteurs clés qui auraient fait le pont entre les diverses instances impliquées dans le chantier du Renouveau pédagogique, que par une influence intellectuelle du Conseil sur les élus. Grâce à leurs positions institutionnelles privilégiées, Robert Bisailon et Paul

---

<sup>1</sup> Les cinq commissions du Conseil supérieur de l'éducation sont la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, la Commission de l'enseignement secondaire, la Commission de l'enseignement collégial, la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires et la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue.

Inchauspé<sup>2</sup> auraient réussi à mobiliser diverses ressources normatives, relationnelles et informationnelles pour agir comme courroies de transmission et ainsi promouvoir leur vision d'une instance à l'autre (Royer, 2009). Céline Saint-Pierre, présidente du Conseil de 1997 à 2002, remarque aussi que les avis publiés par le Conseil vers le milieu des années 1990 ont pratiquement été repris tels quels dans le rapport de la Commission des états généraux sur l'éducation en 1996 (*Rénover notre système d'éducation : dix chantiers prioritaires*), puis dans le Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation (*Prendre le virage du succès*), en 1997 (Saint-Pierre, 2006).

Toutefois, ce cas précis ne nous permet pas de conclure à une influence réelle du Conseil supérieur de l'éducation sur le processus décisionnel ou législatif. Les membres du Conseil rencontrés nous confirment cette difficulté qu'ils ont à évaluer la portée politique de leurs travaux, ces derniers ne pouvant pas procéder à de telles analyses, faute de ressources et de méthodes appropriées. À ce sujet, Claude Lessard, président du Conseil de 2011 à 2015, précise qu'il arrive que le gouvernement adopte et soutienne publiquement un avis émis par le Conseil, « pour autant que ce dernier recommande une orientation compatible avec les orientations gouvernementales » (Lessard, 2015). Ces propos nous indiquent que, bien que son mécanisme de recherche soit unique en son genre et qu'il soit proprement désigné comme le principal conseiller du ministre en matière d'éducation, la question de l'influence réelle du Conseil auprès des parlementaires et dans le processus décisionnel en éducation au Québec demeure entière.

---

<sup>2</sup> Robert Bisaillon a été président du Conseil supérieur de l'éducation de 1989 à 1995. Il a ensuite coprésidé la Commission des États généraux sur l'éducation de 1995-1996, chargée d'élaborer les grandes orientations du Renouveau pédagogique. Enfin, il assume les fonctions sous-ministre adjoint à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire au ministère de l'Éducation, de 1997 à 2004.

Paul Inchauspé a lui aussi été membre du Conseil supérieur de l'éducation, de 1988 à 1996, où il a présidé la Commission de l'enseignement supérieur, de 1989 à 1993. Parallèlement, il intègre le Groupe de travail sur les profils de formation et ainsi que la Commission des États généraux de l'éducation de 1995-1996, tout en assurant la présidence par intérim du Conseil de 1995 à 1996. Il préside enfin le Groupe de travail sur la réforme du curriculum, où il est chargé d'orienter les modifications à amener aux curriculums primaires et secondaires au terme du Renouveau pédagogique.



## Méthodologie

En regard de ces éléments, nous souhaitons répondre à la question suivante : **quelle est la perception des élus de l'Assemblée nationale quant au Conseil supérieur de l'éducation, et quelle influence ses travaux ont-ils sur leur travail, en regard des enjeux éducatifs?** Pour ce faire, une approche qualitative et exploratoire a été retenue, le but étant ici de s'éloigner de l'analyse purement théorique basée sur les travaux issus de la science politique. Nous avons mené des entrevues semi-dirigées auprès de six députés de la 41<sup>e</sup> législature, réalisées entre le 14 février et le 15 mai 2018 et d'une durée de 15 à 40 minutes. Les députés interrogés ont été ciblés pour les fonctions qu'ils occupent au sein de leur formation politique, pour les dossiers touchant l'éducation. Tous ces élus, soit Sébastien Proulx et Hélène David, respectivement ministre de l'Éducation, des Loisirs et du Sport et ministre responsable de l'Enseignement supérieur, David Birnbaum, leur adjoint parlementaire, ainsi que Alexandre Cloutier, Jean-François Roberge et Gabriel Nadeau-Dubois, tous porte-paroles de leurs formations politiques en matière d'éducation et d'enseignement supérieur, ont généreusement accepté de participer, ce qui nous permet de baser notre analyse sur un échantillon complet.

Notre questionnaire d'entrevue s'articule autour de cinq grands thèmes, soit la connaissance et la perception du Conseil supérieur de l'éducation, l'usage de ses travaux, l'influence des travaux sur les positions politiques des élus, leur influence sur le processus législatif et enfin une réflexion prospective à l'égard de l'institution. Le guide d'entrevue se trouve en Annexe 3 de ce travail. Une rencontre avec trois membres du Conseil supérieur de l'éducation nous a permis de bonifier notre questionnaire<sup>3</sup> et de mieux comprendre les préoccupations actuelles du Conseil, comme l'articulation de ses mandats, sa stratégie de communication ainsi que ses réflexions sur l'Institut national d'excellence en éducation et le Conseil des collèges et des universités.

---

<sup>3</sup> Nous avons rencontré trois membres du Conseil, soit M<sup>me</sup> Lucie Bouchard, présidente par intérim, M<sup>me</sup> Suzanne Mainville, directrice des études et de la recherche, et M. Ghislain Lebrun, directeur de l'administration et des communications, le 18 janvier 2018. Nous les avons ensuite rencontrés à deux reprises pour leur présenter nos résultats de recherche, soit le 7 mai avant notre présentation à l'ACFAS, puis le 14 juin, avec les membres de la Table du Conseil.

## Résultats

### **Ce qu'ils connaissent du Conseil... et ce qu'ils en pensent!**

Dès le départ, il importe de connaître les perceptions des députés et leur degré de connaissance du Conseil en tant qu'institution. Peuvent-ils décrire la nature de sa mission? Que connaissent-ils de son fonctionnement, de ses travaux? Comment perçoivent-ils la place que prend le Conseil dans le débat public? Ces réponses teinteront certainement par la suite leur lecture et leur appréciation personnelle des travaux produits par le Conseil.

#### ***Connaissances personnelles sur le Conseil supérieur de l'éducation***

Nous avons d'abord constaté que les députés interviewés, bien qu'ils soient tous porte-parole en matière d'éducation de leur formation politique ou même ministres, ont un degré de connaissance très variable du Conseil supérieur de l'éducation. Si certains qualifient leur niveau de connaissance de « Très bien », d'autres avouent être de moins « grands connaisseurs ». Or, il faut préciser ici qu'une connaissance approfondie du Conseil semble être en lien avec les expériences antérieures des élus interrogés. À titre d'exemple, Jean-François Roberge, celui ayant démontré la connaissance la plus fine de l'institution, sa mission, son fonctionnement et ses travaux lors de l'entrevue, siégeait lui-même à l'époque à l'une de ses commissions sectorielles, celle de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.

D'autres élus détiennent aussi un type d'expérience semblable leur conférant une compréhension accrue des actions du Conseil, comme David Birnbaum et Hélène David<sup>4</sup>. Leurs anciennes fonctions les ont amenés à se

---

<sup>4</sup> Hélène David a assumé, à l'Université de Montréal, les fonctions de professeure titulaire au département de psychologie (1999-2008), vice-rectrice adjointe-études (2005-2008), vice-rectrice aux affaires académiques et rectrice suppléante (2010-2011) et vice-rectrice aux Relations internationales, à la Francophonie et aux Partenariats institutionnels (2011). Elle a aussi été sous-ministre adjointe à l'enseignement supérieur, au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2008-2010).

David Birnbaum, quant à lui, a été responsable des communications à la Commission des écoles protestantes du grand Montréal (1983-1989), coordonnateur du comité organisateur des congrès annuels de l'Association canadienne des conseils/commissions scolaires (2006 et 2012) et directeur général de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (2004-2014).

familiariser avec la mission du Conseil, à lire ses travaux pour enrichir leur pratique ou même à lui proposer des candidatures pour des nominations. Ce passé dans le monde de l'éducation leur donne donc une certaine longueur d'avance sur d'autres. Sébastien Proulx, qui lui est issu de la pratique du droit, affirme avoir aujourd'hui une connaissance « adéquate » du Conseil, mais admet qu'il n'en savait que très peu avant d'entrer en fonction, à titre de ministre de l'Éducation :

*« Mis à part l'organisme pour le nom, je n'étais pas familier avec ses instances ni avec l'organisme en tant que tel. Aujourd'hui, j'en ai une connaissance adéquate, dans la mesure où il m'arrive régulièrement de relire certains avis qu'ils ont faits dans le passé ou de travailler à réfléchir à la manière dont on pourrait moderniser cette institution. »*

Afin d'évaluer, de manière qualitative, leur degré de connaissance du Conseil supérieur de l'éducation, nous leur avons demandé de décrire ce qu'ils savent de sa mission, de son fonctionnement et de ses travaux. Il faut préciser que les éléments qu'ils ont listés lors de l'entrevue ne représentent probablement pas l'ensemble de leurs connaissances sur l'institution, mais bien celles qui leur sont venues spontanément à l'esprit à ce moment. Selon notre compilation des réponses, les éléments de connaissance les plus fréquemment mentionnés sont la nature statutaire et indépendante de l'organisation, sa mission de conseiller le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, son champ de recherche allant du primaire à l'université et l'orientation de ses travaux, axée sur les grands principes d'accessibilité, de justice et d'équité et les finalités du système d'éducation québécois. Nous constatons que les élus sont bien familiers avec la mission générale du Conseil, mais moins avec son fonctionnement ou ses particularités internes.

### ***Perceptions à l'égard du Conseil et de ses travaux***

Qu'ils soient très ou peu familiers avec l'institution, tous les élus interrogés ont en haute estime le Conseil supérieur de l'éducation. Ils le décrivent généralement comme une instance crédible et pertinente, dont la recherche est rigoureuse. Gabriel Nadeau-Dubois spécifie que, « que ce soit dans le milieu syndical, ici en politique, dans les médias, dans des lieux de débats sur les

questions d'éducation, le Conseil est une autorité très très difficile à contester. » M<sup>me</sup> David, quant à elle, reconnaît l'importance du Conseil en le qualifiant de « fleuron de lieu de réflexion pour l'éducation ».

Il suffit de rapporter quelques commentaires prononcés par les élus à l'égard de la qualité des travaux du Conseil pour bien rendre compte de la notoriété qu'ils accordent à cette institution. « Wow, je n'ai pas perdu mon temps à lire ça! » est le type de réaction qu'affirme avoir M<sup>me</sup> David lorsqu'elle lit les travaux du Conseil, qu'elle qualifie de « toujours magnifiques ». M. Birnbaum se dit aussi un adepte du Conseil et croit que ses sujets d'intervention sont toujours bien choisis et très pertinents : « le gouvernement du jour a un intérêt à prendre cela en considération ». Pour Alexandre Cloutier, les travaux du Conseil seraient « une source d'information qui est nécessaire et fondamentale ».

Les recherches du Conseil sont perçues par tous les répondants comme étant d'une qualité supérieure et d'une grande rigueur. « C'est toujours un travail de type universitaire très bien documenté », affirme M<sup>me</sup> David, elle-même issue du monde de l'enseignement supérieur. Son adjoint parlementaire reconnaît aussi la rigueur intellectuelle émanant du Conseil : « Je trouve leurs interventions souvent bien assorties d'une recherche solide et sérieuse. » Pour M. Nadeau-Dubois, les travaux du Conseil « permet[tent] d'asseoir le débat en matière d'éducation sur des bases solides, sur des bases incontestables » : « [...] quand on s'appuie sur des données qui viennent du Conseil supérieur de l'éducation, ce sont des données qui sont perçues comme fiables », ajoute-t-il. Il réalise aussi la chance qu'ont les élus d'avoir accès à « des analyses sérieuses, indépendantes, étoffées, mais qui ne proviennent pas du gouvernement lui-même ».

La valeur ajoutée des travaux du Conseil résiderait aussi en grande partie dans sa connexion particulière avec le milieu éducatif, tout ordre d'enseignement confondu. M. Nadeau-Dubois est d'avis que cette connexion accorde une part de sa singularité au Conseil :

*« Une des richesses dans le fonctionnement du Conseil, c'est le fait qu'il y a une pluralité d'experts, une pluralité de domaines, une consultation du milieu. [...] C'est intéressant »*

*que le Conseil puisse réfléchir sur le réseau de l'éducation, du primaire jusqu'au doctorat. Ça fait partie de sa richesse de pouvoir avoir une perspective intégrante et cohérente du système d'éducation dans ses différentes composantes, alors que la mode est davantage à la compartimentation des enjeux. »*

Selon M. Proulx, c'est justement parce qu'il fait appel à des groupes du milieu, mais aussi à des chercheurs externes à l'organisation pour travailler sur certains sujets plus précis, que le Conseil produit des travaux aussi bien documentés. Pour son adjoint parlementaire, M. Birnbaum, c'est la composition du Conseil qui lui conférerait sa crédibilité sociale et intellectuelle : « [...] ses membres sont issus pour la plupart des instances qui participent ou qui observent l'éducation au Québec, ce qui donne une crédibilité à leurs interventions. »

Cette particularité organisationnelle permettrait au Conseil de produire des portraits très justes et précis de la situation québécoise, à l'égard d'enjeux variés. Cette capacité d'analyse résonne tout particulièrement auprès de la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, qui doit fréquemment se questionner sur le réseau universitaire du Québec, en le comparant aux autres universités à travers le monde et aux « bonnes pratiques » internationales. En donnant l'exemple du dossier des étudiants internationaux, elle dit apprécier la capacité du Conseil à bien saisir la singularité du Québec à l'international. Les recommandations formulées par le Conseil prennent en compte, selon elle, la réalité québécoise, ce qui les rend particulièrement intéressantes comparativement à celles d'autres organisations. Nous comprenons donc que la richesse réflexive du Conseil est grandement reconnue et appréciée par les députés qui, eux-mêmes, doivent se pencher sur le système d'éducation dans le cadre de leurs fonctions.

Enfin, l'indépendance et l'impartialité du Conseil face au débat politique sont des conditions essentielles de l'excellence de ses travaux pour les élus. Si M. Nadeau-Dubois apprécie le fait que les données du Conseil ne proviennent pas directement du gouvernement, M<sup>me</sup> David regarde d'un œil très intéressé les productions du Conseil, qui agit à titre indépendant, sans aucune pression

externe : « [...] ils prennent le temps, c'est étayé, c'est rigoureux, ils n'ont rien à gagner, ils n'ont rien à perdre ». M. Proulx tient à spécifier que les avis du Conseil sont des avis engagés, puisqu'ils prennent position, mais il distingue cette prise de position de celle des autres groupes d'intérêt du réseau de l'éducation : « Dans le cas du Conseil supérieur de l'éducation, s'ils font une revendication par la bande, c'est en lien avec leur mission, la raison pour laquelle ils sont là, et c'est pour avoir un système d'éducation plus juste. Alors, dans cette optique-là, ça m'apparaît noble. » À la lumière de ces témoignages, nous pouvons affirmer avec certitude que les députés ont une très haute opinion du Conseil en tant qu'institution et reconnaissent la valeur intellectuelle de ses travaux.

Or, pour M. Roberge, il y a un bémol. Tout en reconnaissant la rigueur des analyses du Conseil, il déplore un manque de constance quant à la qualité de ses recommandations : « C'est inégal... Des fois, ils ont peur de se mouiller. C'est ça que je reproche des fois au Conseil. La réflexion est toujours riche. Ça, c'est toujours là. Mais dans les recommandations, dans les prises de position, on sent qu'ils marchent souvent sur des œufs. » On ressent une certaine frustration du député de la Coalition Avenir Québec, qui avoue rester souvent sur sa soif à la lecture de certains avis. De manière un peu moins directe, M. Proulx s'avance aussi sur le sujet : « Le défi, je pense, c'est justement d'être moins dans ce qui ne va pas, d'être peut-être plus dans ce qu'il faudrait faire. » Nous aborderons plus en détail cet intérêt pour les recommandations du Conseil un peu plus loin dans notre exposé.

### ***L'importance du Conseil supérieur de l'éducation dans le débat public***

Bien que la réputation du Conseil et de ses travaux ne soit plus à faire auprès des élus, il s'agirait d'un tout autre combat pour ce qui est du débat public. Pour cinq élus sur six, l'institution et ses travaux sont largement méconnus du grand public. Certains croient que l'institution a mal vieilli depuis sa création et que sa prestance sociale en a écopé. Plus spécifiquement, M. Proulx pose un diagnostic navrant sur la perception du Conseil aux yeux du public : « Je

ne pense pas que ça résonne comme dans les années 1960-1970, là où il y avait de grandes questions sur notre système d'éducation qui étaient des questions de philosophie, d'accessibilité [...]. » Cet affaiblissement du Conseil dans l'espace public est aussi dénoté par M<sup>me</sup> David : « Ça fait 50 ans qu'il existe quand même, c'est un fleuron de lieu de réflexion pour l'éducation qui a été très présent sur la scène publique pendant des décennies, mais qui s'est un peu estompé. »

Si le grand public démontre un degré d'appréciation modeste du Conseil, l'institution résonnerait davantage auprès des initiés du débat en éducation, comme les élus, les syndicats, les médias et les intervenants de divers lieux de débats en éducation. M. Nadeau-Dubois croit que le Conseil jouit encore chez eux d'une « perception de fiabilité et de sérieux, qui fait en sorte que, ces chiffres-là, on s'en sert encore dans le débat ». Ceux que M. Roberge qualifie de « relayeurs » auraient donc un rôle fondamental à jouer quant à la diffusion des travaux du Conseil et au rehaussement du débat en éducation:

*« [...] ceux qui le lisent peuvent quand même alimenter le débat et apporter un peu plus de substance. Et je sais qu'il y a certains journalistes qui sont spécifiques à l'éducation et qui maîtrisent très bien le dossier, notamment parce qu'ils lisent ces avis-là. [...] Donc, le Conseil influence le débat, mais en ne touchant que les gens qui sont des initiés. Après ça, ça prend des relayeurs! »*

S'il est vrai que ces « relayeurs » peuvent se montrer plus attentifs ou plus intéressés aux productions du Conseil, ce public cible ne serait pas gagné d'avance. La ministre responsable de l'Enseignement supérieur relativise les propos de son collègue de la Coalition Avenir Québec en faisant appel à son expérience dans le milieu universitaire :

*« Est-ce que tous les recteurs lisent les travaux du Conseil, les vice-recteurs académiques, les directeurs de départements, les professeurs? Je n'en suis pas certaine... Je pense que c'est dommage, mais ce que j'ai vu dans mon université, c'était peut-être plus les sciences de l'éducation qui les lisaient. C'est cette circulation d'idées émises par le Conseil qui n'est pas suffisamment répandue selon moi. »*

Le ministre de l'Éducation partage l'avis de sa collègue et témoigne de sa collaboration avec les acteurs du réseau de l'éducation. À son avis, si ces acteurs savent que le Conseil existe, ils suivent très peu ses travaux. Il

mentionne aussi qu'il trouve très difficile de savoir ce sur quoi travaille le Conseil, à moins d'éplucher leur site Web ou d'être à l'affut du dévoilement des travaux. Pour lui, cela ne contribue certainement pas à une diffusion optimale des idées du Conseil.

Au final, M. Roberge spécifie tout de même qu'il considère normal le fait que le Conseil n'alimente pas les lignes ouvertes du débat en éducation, simplement à cause de la nature de ses productions :

*« ... le Conseil creuse une problématique en détail, et les débats sont assez superficiels. Mais c'est partout pareil, en transport, en éducation, en santé aussi, c'est assez superficiel. Il y a peut-être 200 personnes au Québec qui ont les connaissances du réseau de la santé, de l'organigramme précis, des actes réservés des différents professionnels, pour vraiment débattre d'une meilleure organisation du réseau. C'est un peu la même chose en éducation, donc c'est quasiment normal que le Conseil supérieur n'éclaire pas le débat des lignes ouvertes. »*

M. Nadeau-Dubois croit aussi que le manque de popularité du Conseil sur la scène médiatique ne relève pas uniquement de son action ou son inaction à cet égard, mais plutôt d'un contexte plus large : « Je pense que ce n'est pas la faute du Conseil, mais plus un fait, une caractéristique de la société dans laquelle on vit ».

Malgré ces constats de nature sociologique, M. Cloutier croit qu'une part de cette responsabilité de diffusion de l'information incombe au Conseil : « Je pense qu'il aurait pu faire preuve d'une autorité plus grande, je pense qu'il aurait pu jouer un rôle plus actif sur la scène publique. » Nous verrons plus loin que M. Cloutier partage cette opinion avec d'autres collègues de la députation.



## **Ce qu'ils font des travaux**

Si la qualité des travaux du Conseil est reconnue auprès des élus interrogés et son apport jugé essentiel au débat en éducation, nous chercherons à comprendre comment, concrètement, ses travaux s'imbriquent dans le travail des députés. Les consultent-ils régulièrement? À quelles occasions? Plus encore, pour quelles raisons les consultent-ils ou à quelles fins les utilisent-ils? Autrement dit, une fois les travaux publiés, comment s'insèrent-ils dans l'exercice parlementaire et politique des députés?

### ***Fréquence et contextes de consultation des travaux***

Nous constatons que les élus questionnés consultent fréquemment les avis du Conseil supérieur de l'éducation, voire le plus souvent possible. M. Proulx et M. Roberge précisent même qu'ils considèrent cette action comme faisant partie de leur responsabilité, de leur devoir. M. Roberge en attend d'ailleurs autant de la part de ses collègues des autres partis : « J'imagine que les critiques des autres formations politiques les lisent, je le souhaite, je ne sais pas dans quelle mesure ils font leurs devoirs ou pas. Moi, je pense que c'est mon devoir de le faire. »

Tous les élus lisent les avis du Conseil dès leur publication, lorsqu'ils en reçoivent la notification. Or, la profondeur de cette consultation immédiate varie en fonction du sujet de l'étude. C'est le cas pour M<sup>me</sup> David, qui se concentre essentiellement sur l'enseignement supérieur, ou pour M. Birnbaum, qui surveille les avis en lien avec les dossiers de ses collègues ministres : « Si c'est un débat où, en tant qu'adjoint parlementaire, je sais qu'un de mes deux ministres est actif actuellement, s'il y a un projet de loi sur un sujet en lien avec un rapport du Conseil, c'est sûr que je vais regarder ça avec une plus grande attention. » Le député de Québec solidaire, quant à lui, précise qu'il parcourt toujours les avis, mais qu'il n'en fait pas systématiquement une lecture exhaustive, de couverture à couverture. Certains sujets, s'ils sont chaudement débattus dans l'actualité ou

s'ils rendent compte d'une situation inédite, mériteront toutefois une attention plus soutenue de sa part.

S'ils prennent tous connaissance des avis dès leur parution, le portrait de la situation est plus varié lorsqu'il s'agit de revenir à d'anciens rapports pour réaliser une recherche sur un sujet précis. Deux députés ont affirmé revenir parfois aux recherches antérieures du Conseil dans le cadre de leur travail, alors qu'un d'entre eux spécifie ne le faire que très rarement.

Néanmoins, la moitié des répondants ont le réflexe de toujours revenir aux anciens travaux du Conseil lorsqu'ils s'intéressent à un sujet, pour vérifier si un avis sur la question a été produit, ou parce qu'ils savent qu'une telle recherche existe. C'est d'ailleurs le cas de M. Roberge, qui semble bien se souvenir des sujets traités par le Conseil : « Un peu comme le Protecteur du citoyen ou le Vérificateur général... À force de les lire toujours, il arrive une situation et tu dis "J'ai vu ça dans un avis!" ». Les avis « restent dans la tête » des députés, ce qui amène ces derniers à y faire référence au besoin. M<sup>me</sup> David donne d'ailleurs l'exemple du rapport *La mobilité internationale des étudiants au sein des universités québécoises*, qu'elle avait lu à l'époque, mais qui a alimenté sa réflexion au moment où elle a hérité des responsabilités du ministère de l'Enseignement supérieur : « Je l'avais lu, il y a quand même un certain temps, et j'y suis revenue pour dire "OK, est-ce qu'on est dans les bonnes et les grandes tendances internationales?" ». Plusieurs députés mentionnent aussi que cette banque de travaux fait partie des références incontournables des équipes de recherche des partis politiques.

Il faut ajouter que, puisque la mission du Conseil consiste à offrir son expertise aux ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour éclairer la prise de décision, nous avons demandé à M. Proulx et à M<sup>me</sup> David s'ils s'étaient déjà prévalus de leur prérogative ministérielle pour solliciter un avis du Conseil. Les deux ont admis ne jamais l'avoir. D'autres moyens de consultation ont été jugés plus adéquats pour leurs projets, comme l'explique M. Proulx : « [...] ce n'est pas par manque de considération. C'est que je nous

avais engagé dans une démarche à long terme avec la politique sur la réussite éducative, dans laquelle il y avait des groupes de travail mis de l'avant, des chantiers par étapes. » Ce dernier n'exclut toutefois pas la possibilité de les solliciter dans le futur. Sa collègue à l'Enseignement supérieur croit même qu'un processus de « recentrage » vers le Conseil serait bienvenu : « Vous savez, les ministres, on a le droit de demander des avis. Est-ce qu'on le fait suffisamment? Ma réponse est non. On pourrait le faire plus. »

### ***Après la lecture, l'utilisation...***

D'entrée de jeu, il faut dire que la moitié des élus semblait un peu embêtée à l'idée d'indiquer si les travaux du Conseil leur sont plus utiles en amont ou en aval d'un positionnement politique. Ils ont tenu à spécifier que, pour eux, ces recherches alimentent continuellement leur réflexion et qu'il ne s'agit pas d'un processus fini, avec un « avant » et un « après » avis. M. Cloutier parle même d'un processus « d'apprentissage », s'il s'agit de sujets avec lesquels il est moins familier. M. Roberge décrit bien l'évolution de sa réflexion continue en éducation :

*« Je suis toujours en train de me requestionner. Jamais je ne me dis : "OK, j'ai trouvé la solution finale et c'est réglé, j'ai trouvé le St-Graal en éducation. [...] Chaque fois que je lis un avis, je m'ouvre l'esprit. [...] Donc j'ai de la difficulté à répondre à votre question parce qu'en réalité, je pense qu'il faut toujours poursuivre la réflexion. »*

À la lecture de ces témoignages, nous comprenons que l'utilisation des travaux du Conseil par les élus ne peut s'expliquer seulement qu'en deux temps, mais doit être située sur un continuum d'apprentissage et de réflexion. Toutefois, nous avons été en mesure d'identifier certaines tendances liées aux utilisations en amont et en aval des avis du Conseil par les élus. Parmi les réponses fournies, un seul élu a indiqué ne pas se servir des avis du Conseil pour élaborer ses opinions personnelles ou politiques. Tous les autres disent procéder à une consultation en amont des travaux, pour les aider à se faire une tête ou pour adopter une position sur un enjeu précis. Trois tendances se dessinent ici à l'égard de cette construction intellectuelle et politique.

D'abord, les élus font appel aux travaux pour documenter davantage une question, dans le but de mieux en comprendre les implications : « En bonne universitaire, il faut toujours faire une sorte de revue de littérature avant de poser nos hypothèses et d'agir », affirme M<sup>me</sup> David, qui applique ici des méthodes de recherches héritées de son passé académique à sa fonction de ministre. Le porte-parole du Parti québécois en éducation reconnaît lui aussi les qualités d'experts du Conseil et « fait confiance » à ce dernier pour l'éclairer : « [...] en politique, nous sommes des porte-voix, des généralistes et, à partir de là, nous essayons de documenter notre position à partir d'experts. Ils sont des experts du milieu très crédibles. »

En second lieu, l'analyse des travaux du Conseil par les députés contribue à leur réflexion sur leurs positions politiques ou celles de leur parti. Pour M. Nadeau-Dubois, les travaux du Conseil font partie des « sources incontournables à consulter » lorsque vient le temps de se questionner sur sa propre position sur un enjeu, puisqu'il peut arriver que certaines problématiques ne soient pas déjà assorties de positions claires au sein de sa formation politique. Même son de cloche chez le député de la Coalition Avenir Québec, qui cherche toujours à bonifier la plateforme de son parti en vue d'une application concrète :

*« Des fois, ce sont de nouvelles pistes, ils défrichent un terrain qui n'a pas été exploité. J'envoie cela à mon recherchiste ou à la commission politique en disant : « Là, ce n'est pas l'idée de critiquer le gouvernement, l'idée de l'opposition, c'est l'idée de : "Un futur gouvernement de la Coalition Avenir Québec pourrait peut-être mettre ça en place". »*

Le ministre de l'Éducation juge aussi important de vérifier si le Conseil a émis un avis sur une situation donnée, surtout parce que la décision qu'il prendra à son égard aura un impact concret sur le système d'éducation, ses élèves et ses professionnels : [...] lorsque j'ai à me pencher sur un sujet et que j'ai à prendre une position, quand j'ai une orientation à donner qui va changer le cours des choses, ça fait partie des questions que je pose. » On constate que pour M. Nadeau-Dubois, M. Roberge et M. Proulx, cette volonté de prendre des positions réfléchies et documentées les pousse à se tourner vers des avis externes, dont ceux du Conseil supérieur de l'éducation.

En dernier lieu, il peut arriver que les élus utilisent les avis du Conseil pour hiérarchiser leurs priorités politiques. C'est le cas du co-porte-parole de Québec solidaire, pour qui le rapport *Remettre le cap sur l'équité* a redéfini son plan de match en vue des élections provinciales : « C'est sûr que c'est venu toucher une corde sensible chez moi et ça m'a beaucoup motivé dans la décision qu'on a prise à Québec Solidaire de faire de la question de la ségrégation scolaire une priorité pour la prochaine campagne. »

L'utilisation en aval des travaux du Conseil par les députés est une pratique beaucoup moins prisée que celle en amont. Certains disent le faire à l'occasion, s'ils considèrent que cela peut enrichir une intervention, par exemple lors de la période de questions et de réponses orales. En guise d'exemple, M. Cloutier et M. Nadeau-Dubois font référence à leur conférence de presse conjointe avec les représentants du mouvement *L'école ensemble*. Une des membres du Conseil, M<sup>me</sup> Claire Lapointe, y était présente, à titre personnel. Elle y a bien spécifié que les propos qu'elle tenait à cette occasion n'engageaient qu'elle-même et qu'elle n'agissait pas comme représentante officielle du Conseil. Malgré cela, M. Nadeau-Dubois savait très bien que sa présence constituait un grand atout pour la validité de ses revendications : « [...] comme scientifique spécialiste des enjeux d'éducation et comme membre du Conseil, nous étions très conscients que sa présence donnait une énorme crédibilité à nos propos. » Il ajoute que faire référence au Conseil dans le débat vient limiter l'opposant dans son contre-argumentaire. Cela lui enlève « la possibilité de contester le chiffre lui-même, le fait lui-même. »

Enfin, si les travaux du Conseil peuvent de temps à autre correspondre à certaines revendications d'acteurs politiques, cela leur donne l'occasion de les récupérer à des fins militantes. M. Birnbaum n'y voit toutefois aucune tentative d'instrumentalisation des avis et croit même que cette gymnastique rhétorique contribue à la qualité du débat en éducation : « [...] qu'une formation politique ou une autre se permette de citer un avis du Conseil, c'est de la bonne guerre et c'est tout à fait légitime ».

## **Influence sur les positions personnelles et politiques des élus**

Les travaux du Conseil supérieur de l'éducation sont d'une grande utilité pour les élus, et ce, à diverses fins. Inévitablement, chaque élu prend connaissance des avis et confronte ses propres perceptions avec celles émises par le Conseil. Quel impact cette rencontre d'idées occasionne-t-elle chez les députés? Si ces derniers utilisent les productions du Conseil, dans quelle mesure ces mêmes travaux influencent-ils leur travail? S'ils reconnaissent tous la pertinence du Conseil, qu'advient-il lorsqu'ils sont en désaccord avec ce dernier? Nous verrons ici que le Conseil, par l'entremise de ses travaux, parvient à jouer un rôle d'« influenceur » et à s'immiscer dans le travail des députés pour parfois redéfinir, dans des proportions variables, leurs perceptions à l'égard de certains enjeux du système d'éducation québécois.

### ***Une influence confirmée***

Le constat est unanime : les travaux du Conseil supérieur de l'éducation influencent la perception qu'ont les parlementaires des enjeux éducatifs. Tous les répondants ont affirmé que, à un moment ou un autre, un avis du Conseil a déjà modifié la vision qu'ils avaient d'une situation particulière ou a provoqué chez eux un sérieux processus de remise en question. Nous ne parlons pas ici de voltefaces quant à leurs positions politiques, mais certainement d'un impact significatif sur leurs interprétations de départ. Cette influence varie d'un élu à l'autre et selon la nature de l'avis publié. Certains travaux sont cités en exemple comme étant particulièrement marquants, tels *La mobilité internationale des étudiants au sein des universités québécoises* pour M<sup>me</sup> David, ou ceux concernant la valorisation de la profession enseignante, pour M. Proulx.

Or, c'est incontestablement le rapport *Remettre le cap sur l'équité* (Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016) qui remporte la palme d'or chez nos parlementaires, quatre d'entre eux l'ayant explicitement identifié comme un avis marquant. Nous utiliserons donc les commentaires

recueillis à son égard pour illustrer les divers niveaux d'influence que nous avons pu identifier.

D'entrée de jeu, les travaux du Conseil contribuent à offrir une vision plus large au député quant à l'enjeu auquel il s'intéresse. Ils proposent une vue globale, détaillée et objective de la situation, ce qui peut amener l'élu à en modifier sa compréhension. C'est le cas pour le député du Parti québécois, pour qui les informations contenues dans le rapport *Remettre le cap sur l'équité* étaient particulièrement éclairantes :

*« Je pense que ce sont eux qui ont le mieux documenté la disparité de l'accessibilité de l'école québécoise. À ma connaissance, ce sont les premiers à démontrer qui s'inscrit à l'école privée, qui s'inscrit dans les programmes particuliers, quels sont les revenus des familles moyennes dont les enfants sont inscrits dans ce genre de programme... [...] Là-dessus, ça m'a vraiment influencé... »*

Cette compréhension d'une situation peut aussi venir confirmer ou infirmer certaines hypothèses posées par le député. Ce dernier observe, à l'aide de témoignages, certaines tendances en cours dans le système d'éducation, mais il lui est toutefois impossible de les valider sans une analyse plus approfondie. C'est exactement ce que le Conseil lui offre, surtout avec son rapport sur l'état et les besoins du réseau de l'éducation. Dans le cas du rapport 2014-2016 (*Remettre le cap sur l'équité*), le Conseil a procuré à M. Nadeau-Dubois une confirmation de certaines de ses impressions et de celles des acteurs du réseau de l'éducation quant à la ségrégation scolaire :

*« [...] ce que les syndicats d'enseignants et enseignantes, ce que les associations étudiantes, ce que plusieurs groupes de pression disaient depuis des années a été confirmé par un rapport du Conseil supérieur de l'éducation. Ce rapport-là venait essentiellement dire aux gens qui s'inquiètent depuis longtemps du phénomène de la ségrégation scolaire au Québec "Vous avez raison de vous inquiéter parce que le phénomène est grave". [...] Et ce rapport-là nous sert constamment de référence pour montrer que, au-delà des préférences idéologiques, il y a un fait qui est indéniable : le système d'éducation au Québec est largement inégalitaire. »*

Dans cet exemple, les hypothèses de départ de M. Nadeau-Dubois ont été confirmées par le travail de recherche du Conseil. Ce constat, bien qu'il ait influencé grandement le député dans ses conceptions, a engendré une

dissonance cognitive bien moins importante que si le rapport avait contredit certaines de ses hypothèses. Or, ce fut le cas pour M. Roberge, qui avoue avoir été déconcerté par les conclusions tirées par le Conseil sur les failles du système d'éducation québécois en matière d'équité: « [...] au Québec, on est fier du modèle québécois, de la sociale démocratie, des impôts plus élevés qu'ailleurs, d'un état plus fort qu'ailleurs... Mais le Conseil nous dit qu'on est plus inégalitaires que le reste du Canada! C'est un peu une gifle. »

Cet exemple illustre parfaitement comment les travaux du Conseil peuvent avoir un impact significatif auprès des députés, au point d'enclencher chez eux un sérieux processus de réflexion et de remise en question sur les actions à poser, à la lumière des constats. M. Roberge ajoute toutefois que ce rapport était un peu un « pavé dans la marre » puisque, bien que les conclusions du rapport eurent été percutantes, il aura fallu qu'il trouve les réponses à ses questionnements par lui-même, sans que le Conseil ne lui en propose.

### ***Influence confirmée... Mais fragile***

Les témoignages ci-haut nous permettent d'apprécier l'ampleur de l'influence que peuvent avoir les travaux du Conseil sur les positions personnelles et politiques des élus. Dans les exemples donnés, tous les élus adhéraient aux états de situation présentés dans le rapport. Mais, arrive-t-il qu'ils soient en désaccord avec les propos tenus par l'institution, par exemple, ses recommandations? Fait à noter : les trois députés des oppositions que nous avons interrogées ont affirmé ne jamais avoir été en désaccord avec un avis émis par le Conseil. M. Cloutier explique cette situation en précisant qu'il est difficile d'être profondément en désaccord avec les travaux du Conseil et que l'« on n'a pas à être pour ou contre en soit ». Les opinions émises par le Conseil ne sont, pour lui, « pas si tranchées », ce qui laisse aux élus amplement de place à l'interprétation et à l'élaboration de solutions plus concrètes. Or, du côté du gouvernement, M. Proulx et son adjoint parlementaire avouent s'être déjà positionnés contre un avis ou une recommandation du Conseil. Rappelons que, en plus de ses travaux de recherche, le Conseil publie des avis sporadiques sur



des questions plus précises, à la demande du ministre ou par obligation légale, comme dans le cas de projets de règlements. Conséquemment, le gouvernement a plus de chances de se trouver en divergence d'opinions avec le Conseil, puisqu'il reçoit des avis qui commentent directement ses actions.

Quels sont alors ces facteurs qui peuvent conditionner l'adhésion des élus aux avis du Conseil? Les réponses recueillies nous permettent de les diviser en deux catégories, soit les impondérables politiques ou contextuels, et la cohérence avec les valeurs de départ des élus et de leurs formations politiques.

Les députés, autant du gouvernement que des oppositions, sont bien conscients que les avis du Conseil doivent être envisagés dans un contexte plus large, qui remettra en perspective ses analyses et ses recommandations. Pour certains, les travaux du Conseil ne prennent pas en compte certains impondérables qui doivent faire partie de la réflexion des élus : « Est-ce qu'il y a d'autres éléments que je considère qu'ils ont oubliés? Je suis capable de faire ma propre réflexion. » C'est le type de questionnement évoqué par le député du Parti québécois, lorsqu'il doute de la faisabilité d'une recommandation. Il précise toutefois qu'il ne serait pas pertinent pour le Conseil d'inclure certaines de ces variables dans leurs travaux, comme les contraintes budgétaires ou d'organisation du travail, à l'instar de l'élu. Pour M. Birnbaum, il est plus facile pour le Conseil de se prononcer sur certains enjeux puisqu'il n'a pas à se prêter au jeu de la balance des pour et des contre : « Parce qu'il n'a pas à livrer la marchandise, il peut observer de façon tout à fait non partisane. » Le Conseil a parfois de la difficulté, selon lui, à « se mettre dans la peau de celui qui doit livrer le service ». M. Proulx illustre bien cette réflexion, en relatant les débats entourant la réintroduction du cours d'éducation financière au secondaire <sup>5</sup> :

*« Moi, j'entendais l'intérêt des parents, des employeurs, pour réintroduire des notions d'éducation financière. Dans ce contexte-là, je comprends que la théorie veut qu'il faille*

---

<sup>5</sup> Le 16 décembre 2016, le ministre de l'Éducation Sébastien Proulx confirme le retour d'un cours d'éducation financière obligatoire en cinquième secondaire dès septembre 2017. Dans un avis paru en mars 2017, le Conseil supérieur de l'éducation recommande au ministre de ne pas mettre en œuvre le cours obligatoire d'éducation financière à l'automne 2017 et d'intégrer le contenu de ce cours dans les domaines d'apprentissage tout au long de l'enseignement secondaire.

*prendre le temps. Moi, je savais que nous étions capables d'être agiles et d'agir rapidement. Alors, à terme, ils n'étaient pas contre les notions. Ils étaient contre la façon dont je le faisais. Alors, j'étais conforté dans l'idée que c'était une bonne décision, et j'ai choisi de le faire à court terme! »*

La notion de temps s'avère ici déterminante pour l'action du ministre, qui spécifie ne pas pouvoir attendre pendant deux ans les résultats d'une étude commandée au Conseil. Ce manque d'agilité fait partie des raisons pour lesquelles le ministre n'a pas sollicité à ce jour le Conseil pour avoir son avis sur un sujet. Même son de cloche chez M<sup>me</sup> David, qui disait avoir donné des mandats à d'autres instances que le Conseil sur des sujets précis, vu l'urgence relative du dossier.

Ces contraintes d'ordre pratique peuvent, d'ores et déjà, relativiser le poids des positions du Conseil. Toutefois, elles doivent aussi passer un test supplémentaire : celui des valeurs. Le député, à la lecture d'avis d'experts, analyse les conclusions qu'ils avancent pour bien en saisir la portée. Or, il demeure teinté par ses valeurs, par ses expériences et par sa propre conception de ce qui est et de ce qui devrait être. M. Nadeau-Dubois explique bien la relation entre les convictions personnelles d'un élu et les recommandations de nature scientifique :

*« [...] on a une orientation, on a une grille de valeurs, on a une grille idéologique, qui fait en sorte que quand on prend des positions, on les prend avant tout en se basant sur ces valeurs-là. Et sur les faits bien sûr aussi, c'est un dialogue entre les deux. [...] Je pense qu'il faut être très très très naïf pour penser que ce sont seulement les études et les travaux scientifiques qui orientent nos positions politiques. »*

Il ajoute que les faits sociaux ne sont pas des données objectives et qu'ils invitent inévitablement à des interprétations de nature idéologiques. M<sup>me</sup> David illustre ce dialogue entre les valeurs et les faits en se remémorant son expérience dans le milieu universitaire :

*« [...] ayant vécu dans le milieu de l'enseignement supérieur, ayant été sous-ministre à l'enseignement supérieur, ayant été professeure, ayant été gestionnaire, etc., je me suis fait un peu ma propre théorie à force de vivre à différents postes. Forcément, on teinte nos fonctions, on arrive avec nos convictions, nos expériences. Alors, il y a des choses qui peuvent tout à fait être en droite ligne avec ce que le Conseil va écrire, et des fois il y a d'autres choses où tu dis "Je ne ferais pas nécessairement ça de la même façon." »*

M. Roberge précise que cette démarche est présente au sein de tous les partis politiques et fait partie d'un exercice de construction de leur identité : « Il est possible qu'une recherche X soit entre guillemets "récupérée" par le Parti québécois et qu'ils disent : "Nous on va le mettre en place". À la Coalition Avenir Québec, on va dire : "Ça ne correspond pas à nos schèmes de valeurs, ça va dans des directions opposées, celle-là, on ne la prend pas". » Il ajoute que ce phénomène dépasse les murs de l'Assemblée nationale, les commissions scolaires, cégeps, universités et autres étant libres d'adhérer ou non aux propositions du Conseil, selon leurs propres contraintes, interprétations et priorités. L'influence des valeurs sur la réception d'un avis du Conseil ne touche donc pas uniquement les élus, mais aussi les diverses cultures organisationnelles présentes dans l'univers éducatif québécois.

## **Le test de la réalité : impact sur le processus législatif**

Nous pouvons dès maintenant affirmer que les travaux du Conseil supérieur de l'éducation ont une influence sur les positions personnelles et politiques des élus. Si les conclusions de ces avis parviennent parfois à modifier la conception qu'ils avaient d'un enjeu, qu'arrive-t-il quand ces idées se confrontent à la réalité du terrain? Les positions du Conseil parviennent-elles à franchir l'étape suivante, soit à influencer le processus législatif? Sinon, à quoi ces propositions se butent-elles pour parvenir à être traduites en orientations politiques? Bref, nous cherchons ultimement à savoir pourquoi certaines recommandations se matérialisent en orientations politiques, et d'autres non.

Il va de soi que les facteurs qui poussent les élus à être en accord ou non avec les avis du Conseil conditionnent leur volonté de les traduire en orientations politiques ou législatives. Les valeurs et croyances personnelles des élus ainsi que la prise en compte de certains impondérables politiques ou logistiques influencent grandement la probabilité que le Conseil motive une décision politique. Nos constats à l'égard des valeurs des élus confirment d'ailleurs les propos de Claude Lessard, ancien président du Conseil supérieur de l'éducation, qui affirme que les propositions du Conseil doivent être compatibles avec les orientations du gouvernement pour qu'elles soient adoptées par ce dernier (Lessard, 2015). Or, d'autres facteurs peuvent influencer cette réflexion, telles que la présence d'autres interlocuteurs au sein du débat public ainsi que la conception très claire qu'ont les élus des rôles et responsabilités inhérentes à chaque acteur au sein de cette joute politique.

### ***Le débat public en éducation : Le Conseil... et les autres***

L'espace de débat en matière d'éducation au Québec est, bien entendu, composé de multiples interlocuteurs ; commissions scolaires, enseignants, recteurs, syndicats, parents d'élèves, journalistes... et même les simples citoyens. Il s'agit d'une caractéristique spécifique au secteur de l'éducation au sein des politiques publiques que de rassembler au sein d'un même espace de

débat divers acteurs qui n'ont parfois aucun lien direct avec les problématiques abordées. Les chercheurs Haddad et Demsky<sup>6</sup> expliquent ce phénomène par le fait que chaque individu porterait en lui une expérience scolaire quelconque, soit parce qu'il a été lui-même élève, ou parce que ses enfants ou ses proches sont en contact avec le système scolaire. Ce faisant, chacun d'entre eux se sentirait légitimement apte à commenter et à proposer des orientations pour le système d'éducation québécois, croyant que son expérience personnelle lui confère une certaine pertinence dans le débat. Cette particularité s'observe aussi dans d'autres secteurs de politiques publiques à caractère quasi universel, comme la santé ou les transports (Haddad, Demsky, & Institut international de planification de l'éducation, 1995).

Il est donc évident, à la lumière de ces informations, que les élus doivent prendre en considération et tenter de départager une myriade d'opinions lorsque vient le temps de réfléchir au processus législatif. Ils nous ont précédemment confirmé que les avis du Conseil font partie de ceux qui sont à considérer en tout temps dans le débat. Or, une question demeure : les avis du Conseil ont-ils pour les élus une valeur, un poids plus important que ceux de ces autres interlocuteurs? La réponse s'avère fondamentale pour comprendre l'incidence potentielle du Conseil sur les politiques éducatives.

Nous notons, à la suite à nos entrevues, que les avis sont assez partagés sur la question. D'abord, M. Cloutier dit accorder plus d'importance aux avis du Conseil qu'à ceux des autres lorsque vient le temps d'analyser un enjeu :

*« À mon point de vue, c'est un organisme qui est très crédible, considérant son rôle de conseiller. Pour moi, c'est très significatif, plus que d'autres. Les travaux sont sérieux, c'est documenté, les chercheurs sont compétents, ils ont la crédibilité du milieu. Donc, pour moi, c'est de très haut niveau. »*

---

<sup>6</sup> Au moment de cette publication, Wadi D. Haddad était secrétaire adjoint de la Banque mondiale. Il a entre autres occupé le poste de secrétaire exécutif de la Commission interagences chargée de l'organisation de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous de 1990. Ancien président du Centre national de recherche et de développement de l'éducation au Liban, il a également été le conseiller principal du Président du Liban en matière de sécurité nationale et d'affaires politiques.

Terri Demsky, quant à elle, était consultante à la Banque mondiale, où elle a contribué à plusieurs publications.

M. Proulx et M. Roberge, quant à eux, se situent à l'autre extrémité du spectre en affirmant que le Conseil n'est pas plus important à leurs yeux que les autres acteurs du réseau de l'éducation : « Ce serait mentir de dire que je leur accorde un poids supplémentaire comparativement aux autres », affirme M. Proulx. « [...] ils sont une voix importante. Mais c'est une voix qui s'ajoute à celle des autres. » Pour le ministre de l'Éducation, le Conseil n'a pas plus, pas moins d'importance que les autres organisations qui produisent de la recherche ou qui émettent un avis sur une situation donnée. Il considère tous ces avis comme pertinents, puisqu'ils amènent tous, à leur manière, un point de vue intéressant et important dans le débat :

*« Très souvent, le Conseil sera dans l'enjeu, et moins dans le spécifique. [...] Et souvent, certains groupes seront dans le concret, pour être capable de faire des gains pour leurs membres ou pour améliorer une situation qu'ils considèrent inacceptable. Alors, dans ce contexte-là, ça devient complémentaire. »*

Il faut toutefois rappeler que le ministre a admis faire la distinction entre les travaux du Conseil, qui sont apolitiques, et ceux des autres groupes de pression, qui militent en fonction de certains gains potentiels.

M. Roberge, quant à lui, croit que le Conseil peine à sortir du créneau administratif pour s'inscrire dans le politique : « Je pense qu'il est écouté dans la machine, la machine parle à la machine. [...] Mais dans le débat public, il n'est pas très présent. Et je ne pense pas qu'il a une grande influence sur les débats à l'Assemblée nationale. » Il compare le Conseil à d'autres organisations qui, elles, seraient plus entendues grâce à leur force d'action :

*« [...] le président d'un syndicat d'enseignants a une grande place dans le débat public, parce qu'il a des membres qui paient des cotisations et il y a des délégués syndicaux qui mettent de la pression pour que leurs positions sortent. Il a aussi une équipe de relations de presse, des attachés de presse, des gens qui font des communications, des porte-parole. Donc, c'est sûr que les syndicats de professeurs ou la Fédération des commissions scolaires du Québec ont beaucoup plus d'importance médiatique que le Conseil supérieur de l'éducation. Cela ne veut pas dire qu'ils sont plus pertinents, ils sont simplement plus motivés! Et ils sont obligés de l'être, sinon ils vont être remplacés. »*

Que le Conseil, par sa nature organisationnelle, ne soit redevable à personne d'autre qu'à « la population québécoise » au sens très large limite,

selon M. Roberge, son impact sur les décisions politiques comparativement à d'autres organisations : « Si le président du Conseil supérieur de l'éducation ne fait pas assez d'entrevues, qui va pousser pour le remplacer? Pour moi, c'est un problème! »

Les trois derniers élus, en évitant de trancher clairement sur la question, semblent toutefois accorder au Conseil une sorte de « statut privilégié » par rapport aux autres. M. Nadeau-Dubois affirme qu'« il y a une gradation en matière d'indépendance, de sérieux, de crédibilité, de fiabilité et que le Conseil supérieur de l'éducation est très élevé sur cette échelle. » M. Birnbaum, quant à lui, accorde une importance particulière au Conseil, vu le rôle qu'il joue, son caractère très diversifié et la qualité de ses membres, mais pas aux dépens des autres. Il précise aussi que parfois, selon le contexte, d'autres intervenants auront plus de poids dans la décision. Il espère toutefois que les cabinets de ministres prennent bien en compte l'importance que revêt le Conseil au sein du débat en éducation: « [...] [C'est] avec une attention accrue, j'ose croire, qu'ils analysent les écrits du Conseil supérieur. » Enfin, M<sup>me</sup> David croit que le Conseil doit parvenir à s'insérer dans « cette constellation d'acteurs », parce que ses travaux ont une grande valeur ajoutée vu leur neutralité politique. Elle ajoute que la nature de l'espace médiatique d'aujourd'hui n'aide pas nécessairement le Conseil à occuper la place importante qu'il devrait avoir dans le débat éducatif : « [...] si on pouvait se "calmer le pompon" un petit peu sur Twitter et lire les avis du Conseil, peut-être que la société y gagnerait. » M. Nadeau-Dubois partage aussi cet avis:

*« [...] des fois, c'est un peu frustrant de voir énormément de gens, des gens qui ont des tribunes comme des chroniqueurs, des animateurs, des acteurs politiques, des commentateurs, prendre position sur les enjeux d'éducation et faire complètement fi des travaux du Conseil, qui pourtant sont assez fiables sur les diagnostics qu'ils posent. »*

Les propos de ces deux élus renvoient aux écrits de Haddad et Demsky, cités plus haut, sur la présence dans la sphère publique d'une multitude d'interlocuteurs plus ou moins concernés par les enjeux éducatifs, mais s'autorisant tout de même à les commenter.

### ***Des rôles et des responsabilités bien définis***

C'est à travers cette multitude d'acteurs, d'opinions et de revendications que les élus doivent naviguer pour faire des choix politiques. Ils tentent tant bien que mal de peser les pour et les contre de chaque situation et de concilier les avis de chacun avec leurs impondérables politiques et leurs valeurs. Nous savons tout de même que quatre élus sur six semblent avoir un préjugé favorable à l'égard du Conseil. Cela veut-il dire que ses recommandations ont plus de chance de se matérialiser en orientations politiques? Puisqu'ils en reconnaissent tous la notoriété, la rigueur et la pertinence, croient-ils que les orientations législatives devraient refléter davantage les recommandations du Conseil? Les réponses fournies par les élus nous amènent à constater que ces derniers ont une conception bien définie des rôles et responsabilités inhérents à chaque acteur du débat, ce qui pose un frein à la traduction des positions du Conseil en orientations politiques.

Tous les députés rencontrés partagent une vision très claire des rôles qui incombent au gouvernement et de la place qu'occupe le Conseil dans l'exercice législatif. M. Cloutier spécifie que le gouvernement a la lourde tâche de trancher dans le débat et que cette responsabilité ne peut qu'émaner de lui : « Le Conseil a un rôle déterminant à jouer. Ceci étant dit, il y a d'autres intervenants dans le réseau de l'éducation et il y a des arbitrages à faire, et les arbitrages, le Conseil ne les fait pas. » Cela nous renvoie aux propos de M. Birnbaum cités précédemment, qui soulignent que, puisque le Conseil n'a pas à faire la part des choses, ses positions doivent être relativisées. Même son de cloche chez le député du Parti Québécois : « Oui, des rapports, la théorie, mais quand tu as les deux mains sur le volant, quand c'est toi qui "call la shot" [...] Il faut que ça marche! » S'il souligne l'importance de considérer sérieusement les rapports du Conseil, il rappelle que parfois, malgré les analyses, certaines recommandations peuvent être écartées : « [...] il y a des fonctionnaires, il y a un sous-ministre, il y a des gens brillants qui analysent les rapports et qui disent « Non, attends un peu, il y a des éléments qui ne sont pas représentatifs de la réalité. ».



Il revient donc aux élus de trancher en fonction des contraintes politiques et logistiques qu'ils rencontrent dans le processus législatif : « Parfois, ils vont émettre un avis et ce n'est pas dans l'agenda politique du ministre, du gouvernement ou du ministère. Dans ce contexte-là, l'avis n'a pas toute sa pertinence dans le quotidien. », explique M. Proulx. Il liste à nouveau la multitude de facteurs qui entrent en ligne de compte et qui s'ajoutent à l'agenda gouvernemental : « [...] la théorie, c'est une chose, la pratique en est une autre, les revendications syndicales en sont une autre, les impondérables financiers patronaux du ministère en sont une [...] ». M. Roberge abonde dans le même sens et croit normal que le gouvernement se permette de trancher pour des raisons qui lui sont propres : « Il y a un gouvernement au pouvoir. Le gouvernement, c'est le gouvernement d'un parti, il faut que cela respecte ses valeurs. » Le député de Québec solidaire refuse d'y voir une forme d'acceptation passive des décisions du gouvernement en place :

*« C'est bien normal qu'un gouvernement applique certaines recommandations quand elles vont dans le sens de son idéologie ou quand cela ne va pas en contradiction avec celle-ci, et mette un peu sur une tablette et tente d'ignorer des orientations qui lui sont plutôt contraires. Pour moi, cela fait partie de la nature de la politique. Ce n'est pas ni du cynisme ni du relativisme. C'est simplement de dire que, la politique, c'est l'affrontement entre différentes visions du monde. »*

M. Roberge est toutefois bien conscient que cette responsabilité décisionnelle engendre des situations dans lesquelles un interlocuteur recevra plus d'attention de la part du gouvernement qu'il ne le devrait, à cause de certaines orientations ou préférences politiques de ce dernier:

*« C'est triste tout de même de payer des gens qui font des réflexions, des gens qui regardent ce qui se passe en Allemagne, en France, en Belgique, en Ontario, au Nouveau-Brunswick, de valider cela avec des gens qui sont sur le terrain au Québec, d'arriver à une conclusion, et après cela, de ne pas en tenir compte et d'aller mettre en place n'importe quelle mesure parce qu'elle a été demandée par un groupe de pression qui a l'oreille du gouvernement. »*

Rappelons ici que parmi les députés interrogés, seuls M. Proulx et son adjoint parlementaire nous ont indiqué avoir déjà été en désaccord avec le Conseil. Ces derniers peuvent donc témoigner concrètement de ce processus d'arbitrage auquel ils se sont adonnés, eux qui sont en position décisionnelle au

gouvernement. Il est intéressant de constater que ces derniers, ainsi que leur collègue à l'Enseignement supérieur, ne ressentent pas le besoin de se « réconcilier » avec les positions du Conseil ou de justifier leur désaccord dans leurs décisions politiques. S'ils reconnaissent toute la pertinence du Conseil, ils ne se sentent pas liés par ses recommandations, comme l'indique M<sup>me</sup> David :

*« Le Conseil est un conseil. Le mot "conseil" n'est pas là pour rien, c'est un organisme de recommandations, ce n'est pas un organisme décisionnel. Donc, ils peuvent recommander X, Y, Z, et c'est correct. Le législatif et l'exécutif doivent exécuter, décider et passer des lois. Chacun à sa place. C'est pour cela que des avis, ce sont toujours des recommandations, ils ne nous engagent pas. »*

« C'est un avis, mais je ne le suivrai pas. » C'est ce que M. Proulx a déclaré devant les médias lorsqu'il s'est prononcé contre la recommandation du Conseil d'avorter l'implantation du cours d'éducation financière au secondaire. Le ministre dit assumer pleinement cette décision, puisqu'il s'agit de son devoir de trancher parmi tous les avis émis sur la question :

*« [...], lorsque l'on m'a mis face à cette contradiction, c'est-à-dire que l'on m'a dit " L'avis du Conseil dit l'inverse, pourquoi le faites-vous?", j'ai expliqué pourquoi je le faisais, mais j'ai surtout énoncé que je ne suivrais pas l'avis. Alors, j'ai fait face à mes responsabilités, j'ai dit "Le Conseil pense ceci, moi je fais cela". Et j'ai survécu! »*

M. Birnbaum croit quant à lui que le gouvernement n'a pas à se justifier d'avoir suivi ou non les avis du Conseil et doit simplement « se satisfaire qu' [il] a, de façon responsable, considéré ce que le Conseil aurait écrit sur un tel sujet. Pas plus que cela ». Le député de Québec solidaire, bien que son parti ne soit pas au pouvoir, comprend bien ce type de situation où le gouvernement adhère ou non à une recommandation du Conseil, malgré toute sa notoriété : « Il est difficile de contester les données et les faits d'un rapport du Conseil. Ceci étant dit, on peut en contester l'interprétation et les conclusions politiques. »

Ce dernier pousse la réflexion sur les rôles du législatif, de l'exécutif et des organisations scientifiques à un autre niveau et aborde la question de la relation entre les décisions politiques et la recherche scientifique. Selon lui, il serait dangereux de reléguer aux instances scientifiques la responsabilité décisionnelle de l'État. Il nous met en garde contre les dérives associée à cette

pratique, les scientifiques étant eux aussi porteurs de valeurs et de postulats idéologiques: « Il n'y a pas de loi objective, il n'y a pas de loi pure et parfaite qui nous permettrait de prédire avec exactitude l'impact d'une politique publique, ça n'existe pas. Et soutenir une telle chose serait plutôt dangereux pour la démocratie! » Il insiste pour que le débat en éducation demeure dans les mains du politique et de la société civile, bref de l'espace démocratique :

*« Si, lorsque l'on dit "L'éducation devrait être au-dessus de la politique", on veut dire "On devrait confier ça à des experts" et dire à la société "Vous n'avez pas le droit de vous prononcer démocratiquement sur les orientations, sur les finalités du système d'éducation", je suis vraiment en désaccord! »*

Enfin, il rappelle l'importance des institutions démocratiques telle l'Assemblée nationale comme lieu privilégié de discussion et de réflexion sur les questions de nature sociale : « En matière de politiques publiques, de politiques sociales, de politiques économiques, il n'y a pas de parole divine, ça n'existe pas. S'il y en avait une, nous n'aurions pas d'Assemblée nationale et nous demanderions à des scientifiques d'écrire des lois. » Nous reviendrons brièvement sur ce débat un peu plus tard, dans le cadre des réflexions entourant la mise en place d'un Institut national d'excellence en éducation.

## Et pour l'avenir? Réflexions, critiques et ambitions

Les témoignages recueillis dans la section précédente nous permettent de mieux comprendre ce qui se produit lorsque les travaux du Conseil rencontrent le monde pratique et politique. À ce propos, M<sup>me</sup> David nous a partagé une réflexion intéressante sur le lien entre l'adoption des positions du Conseil par les élus et la notoriété publique de ce dernier : « [...] le Conseil avait une prestance sociale qui faisait en sorte que, lorsqu'il sortait un avis, le ministre devait avoir de très bons arguments pour être en désaccord. Aujourd'hui, c'est moins le cas. » Cette dernière affirmation nous amène à nous questionner sur les réflexions qu'ont les parlementaires quant à l'avenir du Conseil supérieur de l'éducation.

### ***Un second souffle***

Les élus sont tous d'accord : le Conseil supérieur de l'éducation est une institution fondamentale de notre système d'éducation et il est primordial de le préserver et de le protéger. Toutefois, ils constatent qu'il a perdu aujourd'hui une partie de la notoriété dont il jouissait jadis. M. Proulx reconnaît bien l'importance du défi qui se pose aujourd'hui aux élus par rapport au Conseil, à la lumière de ce constat. M. Roberge, quant à lui, nous met en garde du danger qui guette toute institution qui ne ferait pas l'objet d'une modernisation au fil du temps :

*« Si tu ne changes pas pendant 20 ans, 30 ans, tu deviens obsolète. Et là, les gens se disent "Ça ne sert plus à rien, on veut l'abolir." On jette le bébé avec l'eau du bain. C'est le danger avec les organismes qui ne se renouvellent pas. On finit par les éliminer et il y a des pertes, parce qu'on jette le bon comme le mauvais. »*

M<sup>me</sup> David reconnaît quant à elle la part de responsabilité inhérente à sa fonction et à celle de son collègue ministre de l'Éducation dans le processus de revitalisation du Conseil : « Est-ce qu'on s'en est suffisamment occupé? Est-ce qu'on les a suffisamment financés? Est-ce qu'on les utilise comme on le devrait? Ma réponse est non, et on peut faire mieux. »

Pour les élus, il est primordial revamper le Conseil afin qu'il retrouve toute sa pertinence dans le contexte éducatif actuel. « Je pense qu'on a besoin d'un Conseil, mais il faut qu'il soit dynamique, et il se peut que ses missions évoluent

dans le temps », affirme d'abord M. Roberge. Les ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur se disent déjà engagés dans cette réflexion: « [...] on veut vraiment regarder ça de très près, pour être sûrs de redonner toutes ses lettres de noblesse au Conseil supérieur de l'éducation [...] », assure M<sup>me</sup> David. M. Proulx se questionne aussi activement à ce sujet : « Comment prendre cette institution, mise en place pour que la société civile et les citoyens puissent avoir un œil sur leur système d'éducation, sur leur école publique... Comment faire pour qu'elle puisse déployer encore cette mission-là dans l'avenir? »

Si les ministres précisent que leur réflexion est toujours en cours, ils proposent d'ores et déjà quelques pistes d'intervention, comme le fait de veiller à pourvoir en bonne et due forme tous les sièges du Conseil ou de revoir le mode d'organisation des travaux afin qu'il puisse se réconcilier avec les impondérables temporels du cycle politique. Les deux prochaines sections traitent de réflexions particulièrement abordées par les députés de toutes les formations politiques.

### **« Affirme-toi! »**

Nos entrevues nous ont permis de déceler un certain appétit chez les élus pour une prise de position plus affirmée, plus tranchée de la part du Conseil lorsqu'il formule des recommandations dans ses avis. Trois d'entre eux se sont dits parfois déçus, voire même frustrés, devant la nature évasive de certaines recommandations, qui éviteraient au Conseil de se commettre politiquement et de s'exposer à des critiques. Certains élus apprécient que le Conseil se risque quelques fois à trancher davantage : « Je constate avec satisfaction qu'ils sont, selon moi, moins prudents, plus audacieux, sous la direction actuelle de la présidente par intérim. Ils se permettent de se prononcer davantage, ce que j'endorsse », commente M. Birnbaum. Mais, il demeure sur sa faim, malgré tout.

M. Roberge est, sans hésitation, celui qui s'est montré le plus insistant quant aux prises de position du Conseil. « Affirme-toi! », a-t-il déclaré lors de l'entrevue : « [...] si tu fais toute ta recherche et que tu arrives à deux plus deux, assume que le résultat est quatre, vends-le et défends-le! ». Ce dernier reste

souvent sous l'impression que le Conseil est trop timide et qu'il hésite à indiquer une direction à prendre dans ses recommandations. Si les constats mis en lumière par l'institution peuvent être percutants, comme dans le cas du rapport *Remettre le cap sur l'équité*, ses recommandations ne seraient pas, selon lui, à la hauteur: « Le rapport disait : “Je recommande de réfléchir.” Je te recommande de réfléchir, mais on réfléchissait déjà avant l'avis! »

Si une prise de position plus tranchée est la bienvenue pour certains élus, M. Proulx émet toutefois une mise en garde quant à cette pratique. Il craint que les collaborateurs du Conseil hésitent davantage à s'associer à lui, de peur d'être étiquetés à une idéologie ou une position politique quelconque. Cette réticence à participer aux travaux du Conseil pourrait, ultimement, en affecter sa qualité et sa légitimité. M. Nadeau-Dubois, quant à lui, n'est pas contre l'idée de positions plus tranchées, mais souhaiterait que l'on veille à maintenir l'indépendance de l'institution, pilier fondateur de sa crédibilité.

### ***Une stratégie de communication plus proactive***

*« En ce moment, le Conseil se fie sur sa pertinence en disant “Comme je suis pertinent, les gens me citeront, d'autres reprendront mes idées”. C'est correct, mais ce n'est peut-être pas suffisant. » — Jean-François Roberge*

La stratégie de communication du Conseil supérieur de l'éducation s'est avérée être un thème récurrent dans le discours des élus, sans même qu'il fasse explicitement partie de notre questionnaire d'entrevue. Ce sont cinq élus sur six qui souhaitent que le Conseil jouisse d'une plus grande visibilité médiatique et qu'il ait un plus grand espace de parole dans le débat en éducation. Pour certains, l'atteinte de cet objectif passe d'abord par un processus de revitalisation du Conseil par l'État : « [...] notre responsabilité est de les traiter comme intervenants privilégiés, peu importe leurs comportements dans les médias », souligne M. Birnbaum. M. Cloutier et M. Roberge ajoutent que, pour favoriser cette visibilité, l'État pourrait octroyer un mandat explicite de diffusion médiatique au Conseil. Or, il va déjà de soi pour plusieurs élus que la publicisation active des travaux du Conseil fait déjà implicitement partie de sa mission fondamentale.

M. Birnbaum est de ceux-ci : « Il serait intéressant qu'ils assurent, à tout le moins, la vulgarisation de leurs opinions. [...] Ce serait très légitime. »

Ces élus souhaitent donc que le Conseil fasse preuve d'un plus grand dynamisme pour diffuser ses avis et qu'il soit plus proactif pour faire connaître ses positions. Pour plusieurs, dont M. Cloutier, cela passe d'abord par une stratégie de communication réfléchie, efficace et énergique : « [...] j'aurais voulu que le Conseil soit plus bruyant, soit plus présent médiatiquement, mène davantage de combats, pour qu'il se fasse plus connaître auprès des Québécois et qu'on s'approprie davantage ses travaux ».

Plusieurs avenues ont été proposées par les élus pour favoriser une meilleure diffusion des avis, entre autres celle des réseaux sociaux : « Ils ne sont pas trop "importants" pour ne pas émettre leurs avis sur Facebook! », affirme à la blague M. Birnbaum. M. Roberge, pour sa part, invite le Conseil à sortir des sentiers battus et à aller directement à la rencontre des gens sur le terrain et des acteurs concernés directement par les avis, soit en organisant des débats, des dîners-conférences ou des panels dans des lieux ou des régions ciblés. Il croit que ce type d'événement pourrait inciter les gens à consulter les rapports pour s'y préparer et à participer à la discussion qui en découlerait.

Deux élus ont de plus souligné l'importance du rôle de la présidence dans le rayonnement médiatique du Conseil. Un plus grand leadership à la tête de l'institution pourrait, selon eux, favoriser une présence plus soutenue du Conseil dans le débat, comme l'explique M<sup>me</sup> David :

*« [...] président ou présidente de la Fédération des femmes du Québec, président du Conseil supérieur de la langue française... Ce sont des postes avec signature. Si tu l'incarnes, on en parle. Si tu ne l'incarnes pas, tout le monde oublie que ce Conseil-là existe. »*

M. Cloutier abonde dans le même sens et affirme que cette responsabilité de diffusion et de visibilité relève de l'initiative de la présidence : « Être entendu, pas rien qu'entre eux. Qu'ils sortent un peu de leur cercle. [...] Ça, c'est le rôle

du président, d'organiser une conférence de presse avec un rapport qui est plus intense. [...] Normalement, s'ils veulent, ils peuvent! »

Bien qu'ils soient d'accord avec l'idée d'un Conseil plus proactif médiatiquement, les élus émettent certaines mises en garde sur les dérives associées à cette pratique. Il importe, comme l'indique M. Roberge, de veiller à ce que le Conseil ne devienne pas un commentateur politique, réagissant à la dernière nouvelle de l'heure : « Il ne faudrait pas que le Conseil devienne l'opposition officielle du gouvernement. »

### ***Le Conseil menacé : nouvelles réalités, nouvelles institutions?***

Le Conseil supérieur de l'éducation se trouve actuellement dans une situation politique quelque peu incertaine. Les discussions entourant la création d'un Institut national d'excellence en éducation<sup>7</sup> ainsi qu'un Conseil des collèges ou des universités<sup>8</sup> engendrent plusieurs inquiétudes quant à sa survie et à l'intégrité de ses mandats<sup>9</sup>. Ces enjeux ont bien sûr été abordés par plusieurs élus, alors qu'ils ne faisaient encore une fois pas l'objet de questions spécifiques au départ.

La pertinence d'un Institut national d'excellence ne fait pas l'unanimité au sein de la classe politique. D'une part, les élus gouvernementaux, ainsi que leur collègue de la Coalition Avenir Québec, sont convaincus de la nécessité de cette nouvelle instance de recherche en matière d'éducation. M. Proulx, instigateur de cette réflexion, soutient que cette organisation n'a pas pour but de remplacer ou d'affaiblir le Conseil, mais bien d'être complémentaire à sa réflexion. Pour lui, les

---

<sup>7</sup> Le 16 octobre 2017, le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur annonce par voie de communiqué le début des consultations publiques sur la création d'un Institut national d'excellence en éducation. Cet institut aurait pour but de « faciliter le partage et la diffusion des meilleures pratiques éducatives et pédagogiques issues de la recherche et, ainsi, de répondre aux préoccupations des acteurs du milieu en matière de transfert des connaissances »).

<sup>8</sup> Du 31 octobre au 11 novembre 2016 ont eu lieu les consultations publiques sur la création d'un Conseil des universités. M. Claude Corbo, chargé de mener les consultations, publie son rapport le 23 mars 2017 et recommande la création d'un Conseil des universités, dont les mandats principaux seraient de contribuer à l'orientation générale, à la cohérence et à l'amélioration du système universitaire, de conseiller la ministre et les établissements dans l'exercice de leurs responsabilités, de collaborer à l'évaluation de la qualité de la formation universitaire et de contribuer à faire mieux comprendre et apprécier le rôle des universités.

<sup>9</sup> Ces inquiétudes ont été évoquées par M<sup>me</sup> Bouchard, M. Lebrun et M<sup>me</sup> Mainville, membres du Conseil supérieur de l'éducation, lors de notre première rencontre en janvier 2018.



missions de ces deux organisations seraient fondamentalement distinctes, ce qui éviterait qu'elles empiètent l'une sur l'autre :

*« Il y a de la place pour une voix citoyenne ainsi qu'une recherche sur le long terme, et pour l'Institut national d'excellence qui est en lien avec la recherche, les données probantes, les pratiques éducatives et la possibilité, pour des enseignants et enseignantes, de venir puiser l'information, de venir valider des pratiques. Pour moi, ce n'est pas la même chose. Travailler sur le fondamental, à long terme, comment on veut notre école, versus comment on veut une école aujourd'hui qui performe, pas au niveau de ses statistiques, mais qui performe dans la mesure où les enseignements qu'on fait sont les bons et les façons d'apprendre sont les bonnes. »*

Ce dernier est toutefois conscient que la présence de cet institut les amènerait probablement à retravailler, ou même redéfinir une part de la mission du Conseil, pour l'adapter à la réalité d'aujourd'hui. Il précise que ce processus de refonte n'est pas pour autant péjoratif et qu'il s'inscrit dans sa volonté de revitaliser le Conseil, « [...] l'objectif n'étant non pas de le voir disparaître [...], mais d'être capable d'actualiser l'institution pour la rendre encore plus crédible aujourd'hui. »

D'autre part, M. Cloutier émet certains doutes quant à la nécessité de créer une seconde institution de réflexion en éducation pour accomplir ces mandats et se demande si ces axes de recherches n'auraient pas pu être confiés au Conseil :

*« On peut se questionner à savoir si le Conseil supérieur de l'éducation a joué suffisamment son rôle de conseiller du gouvernement, considérant que certains jugent nécessaire aujourd'hui de créer une autre institution qui va davantage répertorier les bonnes pratiques. Est-ce qu'on n'aurait pas pu d'emblée donner ce rôle-là au Conseil supérieur de l'éducation? C'est une question que je pose. [...] J'espère juste qu'on ne viendra pas contrecarrer ou faire mourir à petit feu le Conseil supérieur de l'éducation, ce qui n'est pas impossible. »*

Ces discussions s'inscrivent plus largement dans le modèle des « données probantes » (*evidence-based policies*) qui gagne en popularité et qui propose de baser l'élaboration de politiques publiques sur des preuves scientifiques probantes, les critères de validité scientifique devenant ici le fondement de la décision politique (Lessard & Carpentier, 2015). M. Proulx et M. Birnbaum disent adhérer à cette vision de la décision étatique : « Je crois aux

données probantes, mais je crois aussi à la recherche collaborative. C'est bien le fondamental, c'est bien les données qui flottent dans l'atmosphère. Mais, il y a une réalité, qu'est-ce que ça veut dire dans la classe? », précise M. Proulx. Pour lui, ce courant de recherche en éducation permettrait d'identifier des bonnes pratiques, scientifiquement documentées, qui permettraient d'améliorer la performance des écoles québécoises. Toutefois, M. Nadeau-Dubois sonne l'alerte et affirme que « c'est le genre de "bidule" dont [il] se méfie » :

*« [...] je trouve cela très dangereux de penser qu'il y a des pratiques, scientifiquement approuvées, qui sont nécessairement, absolument, objectivement toujours les bonnes. Les contextes diffèrent, les enfants diffèrent, les institutions diffèrent, les sociétés diffèrent entre elles. Donc, je ne pense pas que les politiques en éducation doivent être soustraites au débat politique. »*

Il croit que ce type d'institution témoigne d'une volonté d'évacuer l'éducation du débat public, alors que l'éducation est pour lui un enjeu qui est et doit demeurer essentiellement politique. Cela nous ramène à la réflexion qu'il avait sur la relation entre les experts et l'élaboration des politiques publiques.

Bien que ce thème ait été moins abordé par les élus, il importe de partager ici les réflexions que certains ont eues à l'égard des compétences du Conseil en matière d'enseignement supérieur et de la potentielle création d'un Conseil des collèges et des universités. Si M. Roberge reconnaît bien le besoin d'une instance intermédiaire pour comprendre le réseau de l'enseignement supérieur et faire le pont entre celui-ci et le ministère, il remet en doute la nécessité de créer une nouvelle institution à cet effet: « A-t-on besoin d'un autre organisme, ou le Conseil supérieur est capable de le faire? »

M. Nadeau-Dubois, quant à lui, s'inquiète que la création d'un Conseil des collèges ou des universités ne vienne amputer le Conseil supérieur de l'éducation de l'une de ses missions fondamentales, la réflexion en matière d'enseignement supérieur : « [...] c'était inclus dans une des versions du rapport que la ministre avait commandé en vue de l'éventuelle constitution du Conseil des universités. Nous, ça nous avait bien inquiétés. » S'il ne s'objecte pas en soi à la création d'un Conseil des collèges ou des universités, il croit essentiel que le

Conseil supérieur de l'éducation préserve sa compétence en enseignement supérieur pour qu'il puisse continuer à réfléchir au système d'éducation dans son ensemble, de manière intégrée.

La principale intéressée, M<sup>me</sup> David, s'est faite rassurante à ce sujet. Elle souhaite d'abord renforcer la compétence du Conseil supérieur de l'éducation en matière d'enseignement supérieur : « [...] revamper et donner une mission plus élargie, plus d'argent, plus de moyens. Ça veut dire plus de gens qui font de la recherche, des permanents, des agents de projet, pour les collèges et les universités. C'est ce qu'on s'apprête à faire ». Cette dernière évoque même l'idée d'octroyer davantage de mandats au Conseil afin qu'il accomplisse la mission qu'aurait assumée un Conseil des collèges ou des universités :

Au final, force est de constater que malgré certaines critiques et discussions en cours quant à la création d'instances supplémentaires en éducation, les élus interrogés demeurent convaincus de l'importance de préserver le Conseil supérieur de l'éducation. Ils souhaitent même lui donner un second souffle et l'encouragent à s'affirmer et à s'approprier davantage l'espace médiatique afin qu'il occupe à nouveau une place privilégiée au sein du débat public en éducation au Québec.

## **Conclusion**

L'objectif de ce travail était de documenter, de façon qualitative, la relation existant entre les élus de l'Assemblée nationale et le Conseil supérieur de l'éducation. Nous nous demandions quelle est la perception des élus à l'égard du Conseil supérieur de l'éducation et quelle influence ses travaux ont sur le travail politique et parlementaire des élus, en regard des enjeux éducatifs. Notre revue de littérature n'avait fait ressortir qu'un seul article, celui de Royer (2009), qui théorise, à l'aide des théories de sciences politiques, l'impact du Conseil sur les orientations du Renouveau pédagogique. Les conditions de répercussions du Conseil sur les décisions politiques demeuraient, à ce jour, peu documentées et plutôt obscures, même pour les principaux intéressés. Les membres du Conseil nous avaient d'ailleurs indiqué, lors de notre premier entretien, être dans l'impossibilité d'étudier de manière rigoureuse les retombées de leurs travaux sur les politiques éducatives, faute de moyens et de méthode de recherche appropriée.

Cet essai a permis une incursion au cœur d'un aspect méconnu, mais fondamental de la mission du Conseil supérieur de l'éducation, celle de conseiller le ministre et les élus en matière d'éducation du Québec. Notre travail éclaire davantage la relation qu'entretiennent les élus avec le Conseil et la manière dont ils utilisent ses travaux. Il permet aussi de mieux comprendre les dynamiques présentes lors de l'analyse des travaux du Conseil par les élus, ainsi que les facteurs pouvant influencer leur adhésion à ses recommandations. Les entrevues réalisées ont fait ressortir plusieurs réflexions pour l'avenir du Conseil, réflexions plutôt optimistes pour la vitalité et la pérennité de ce dernier.

L'analyse de nos entrevues révèle que les élus de la 41<sup>e</sup> législature ont en haute estime le Conseil supérieur de l'éducation et ses travaux. Ils reconnaissent la notoriété de l'institution, liée à son ancrage historique et sa méthode de recherche rigoureuse et connectée avec la pratique. Nous constatons aussi que les élus consultent très fréquemment les travaux du Conseil, principalement en

amont d'une décision, pour réfléchir sur un enjeu ou le documenter, plutôt qu'en aval, pour appuyer des positions politiques.

Nous pouvons aussi affirmer hors de tout doute que les travaux du Conseil ont une influence sur la perception qu'ont les élus de certains enjeux éducatifs. Sans parler de changement radical de position, on remarque que les conclusions tirées par le Conseil peuvent amener les élus à questionner leurs aprioris face à une situation donnée. Or, s'il influence la réflexion des élus, on ne peut en dire autant du processus législatif. Les impondérables politiques et logistiques ainsi que les valeurs des élus qui analysent les travaux demeurent des obstacles considérables à une influence directe du Conseil sur les politiques éducatives. Il faut toutefois préciser que, pour les élus interrogés, le Conseil supérieur de l'éducation fait toujours partie du processus de médiation entre le politique, l'expertise et les groupes d'intérêts en éducation, et qu'il jouit, pour plusieurs, d'un certain statut privilégié dans cet arbitrage.

Enfin, les députés rencontrés nous ont fait part de plusieurs réflexions prospectives sur de potentielles transformations du Conseil supérieur de l'éducation, afin que sa mission s'insère pleinement dans l'univers éducatif, politique et médiatique actuel. Tout en formulant certaines critiques, parfois sévères, quant à la nature évasive ses recommandations ou à sa faible présence médiatique, ils tiennent à réitérer la pertinence de conserver et même de revamper cette institution, malgré les discussions entourant l'Institut national d'excellence en éducation ou le Conseil des collèges et des universités. Si plusieurs se questionnent sur la manière de revoir sa mission et la façon dont elle se déploiera dans le futur, c'est parce qu'ils croient en la contribution essentielle du Conseil au débat public en éducation. Ils réaffirment l'importance d'avoir une institution qui réfléchit sur le long terme et de manière intégrée aux grands enjeux de société associée au système d'éducation québécois.

L'un des apports significatifs de notre travail réside dans l'analyse qualitative de l'influence du Conseil et de ses travaux sur les positions politiques des élus. Nos résultats s'avèrent complémentaires à ceux de Royer, en

s'éloignant de la théorie et en documentant le vécu des acteurs impliqués dans cette relation d'influence. En décortiquant le processus réflexif des élus et en étudiant de plus près les déterminants de l'influence du Conseil chez ces derniers, nous sommes en mesure d'offrir une compréhension plus fine de cette étroite, mais fragile relation entre les décisions politiques et le travail de recherche des experts, ici dans le champ de l'éducation. Il serait toutefois intéressant de comparer nos résultats de recherche avec ceux des travaux de science politique qui documentent la relation entre les experts et la formulation des politiques publiques, d'abord pour vérifier s'ils abondent dans le même sens, mais aussi pour mieux évaluer l'apport de notre travail à ce champ de recherche.

Notre recherche s'inscrit également au cœur des réflexions de fond déjà amorcées par le Conseil dans le cadre de l'élaboration de leur prochaine planification stratégique. Rappelons que les membres du Conseil rencontrés nous avaient partagés certaines de leurs préoccupations, entre autres à l'égard de l'articulation de leurs mandats, de leur stratégie de communication et des discussions entourant l'Institut national d'excellence en éducation et le Conseil des collèges et des universités. Nous constatons que les réflexions des élus interrogés coïncident avec les enjeux abordés par les membres du Conseil, avant la tenue des entrevues. Les multiples propositions amenées par les élus, dont le Conseil ne disposait pas à ce jour, offrent à ce dernier un nouvel angle d'analyse qui aidera l'institution à envisager autrement l'atteinte d'une des composantes essentielles de sa mission, celle de conseiller le ministre et les élus en matière d'éducation au Québec, tout ordre d'enseignement confondu.

Finalement, cet essai nous aura permis de jeter un éclairage nouveau sur la relation entre les élus de l'Assemblée nationale concernés par les dossiers éducatifs et le Conseil supérieur de l'éducation, afin de mieux la comprendre et, potentiellement, de mieux la mettre à profit dans l'atteinte d'un but commun : l'amélioration continue du système d'éducation québécois.

## **Bibliographie**

- Bouchard, L., Lebrun, G., & Mainville, S. (2018, janvier 8). Entrevue avec le Conseil supérieur de l'éducation [Entrevue réalisée par Isabelle Bélanger, boursière stagiaire, Fondation Jean-Charles-Bonenfant, Assemblée nationale du Québec].
- Bourque, M., & Avignon, P. (2015). Le recours aux commissions d'enquête et aux groupes de travail dans les secteurs de la santé et de l'éducation : 1960-2014. *Bulletin d'histoire politique*, 23(3), 82. <https://doi.org/10.7202/1030759ar>
- Boutin, G. (2014). Apports et limites de la recherche en sciences de l'éducation quand il s'agit de réformer les systèmes éducatifs. *Bulletin d'histoire politique*, 22(3), 112. <https://doi.org/10.7202/1024149ar>
- Carpentier, A. (2012). Les approches et les stratégies gouvernementales de mise en oeuvre des politiques éducatives. *Éducation et francophonie*, 40(1), 12. <https://doi.org/10.7202/1010144ar>
- Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec. (1963). Rapport, première partie ou tome 1: Les structures supérieures du système scolaire. Québec: La Commission.
- Conseil supérieur de l'éducation. (2015). Le Conseil supérieur de l'éducation: un organisme de représentation citoyenne pour éclairer les politiques publiques en éducation. Consulté à l'adresse : <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/DocAdministratifs/50-0200.pdf>
- Conseil supérieur de l'éducation. (2017). L'éducation financière obligatoire en 5e secondaire: enjeux et recommandations. Consulté à l'adresse : <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/50-0499.pdf>
- Conseil supérieur de l'éducation. (2017). Mandat. Consulté 19 janvier 2018, à l'adresse <http://www.cse.gouv.qc.ca/FR/Mandat/index.html>
- Gosselin, G. (Éd.). (2007). Les deux principales réformes de l'éducation du Québec moderne: témoignages de ceux et celles qui les ont initiées. Québec: Presses de l'Univ. Laval.
- Haddad, W., Demsky, T., & Institut international de planification de l'éducation. (1995). Le processus de planification et de formulation des politiques d'éducation: théorie et pratiques. Paris: UNESCO.

- Lessard, C. (2015). Le Conseil supérieur de l'éducation : cinquante ans d'éclairage sur les politiques publiques en éducation. *Pédagogie collégiale*, 29(1), 12-19.
- Lessard, C., Desjardins, P.-D., Schwimmer, M., & Anne, A. (2008). Les politiques et les pratiques en éducation : un couplage problématique. Une perspective anglo-américaine: Une perspective. *Carrefours de l'éducation*, 25(1), 155. <https://doi.org/10.3917/cdle.025.0155>
- Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur (2016, décembre 16). *Communiqué de presse: Retour du cours d'éducation financière obligatoire en cinquième secondaire*. Consulté à l'adresse : <http://www.education.gouv.qc.ca/salle-de-presse/communiques-de-presse/detail/article/retour-du-cours-deducation-financiere-obligatoire-en-cinquieme-secondaire/>
- Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur. (2017, octobre 16). *Communiqué de presse: Création d'un institut national d'excellence en éducation – Le ministre Sébastien Proulx annonce le début des consultations du groupe de travail*. Consulté à l'adresse [http://www.education.gouv.qc.ca/salle-de-presse/communiques-de-presse/detail/article/creation-dun-institut-national-dexcellence-en-education-le-ministre-sebastien-proulx-an/?no\\_cache=1&cHash=a9e2fd2b66df90cbe8e4a8a32ac98f02](http://www.education.gouv.qc.ca/salle-de-presse/communiques-de-presse/detail/article/creation-dun-institut-national-dexcellence-en-education-le-ministre-sebastien-proulx-an/?no_cache=1&cHash=a9e2fd2b66df90cbe8e4a8a32ac98f02)
- Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur. (2017, mars 23). *Communiqué de presse: Mandat confié par la ministre Hélène David : M. Claude Corbo rend son rapport public*. Consulté à l'adresse <http://www.education.gouv.qc.ca/salle-de-presse/communiques-de-presse/detail/article/mandat-confie-par-la-ministre-helene-david-m-claude-corbo-rend-son-rapport-public/>
- Royer, D. (2009). L'école, tout un programme. Histoire d'une réforme du curriculum. Essai d'analyse politique. *Bulletin d'histoire politique*, 17(2), 249-266. Consulté à l'adresse : <https://www.bulletinhistoirepolitique.org/le-bulletin/numeros-precedents/volume-17-numero-2/l%E2%80%99ecole-tout-un-programme-histoire-d%E2%80%99une-reforme-du-curriculum-essai-d%E2%80%99analyse-politique/>
- Saint-Pierre, C. (2004). Le Conseil supérieur de l'éducation : le projet initial du rapport Parent et sa mise en œuvre depuis 1964. *Bulletin d'histoire politique*, 12(2), 95-105.



Saint-Pierre, C. (2006). Entre recherche, pratique et politique: Le Conseil supérieur de l'éducation du Québec, une démarche originale. *Revue des sciences de l'éducation*, 32(1), 113. <https://doi.org/10.7202/013479ar>

## **Annexes**

## **Annexe 1 : Fonctions des députés interrogés**

**Sébastien Proulx** – Député de Jean-Talon (Parti Libéral)

- Ministre de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (22 février 2016 au 1<sup>er</sup> octobre 2018)

**Hélène David** – Députée d'Outremont (Parti Libéral)

- Ministre responsable de l'Enseignement supérieur (22 février 2016 au 1<sup>er</sup> octobre 2018)

**David Birnbaum** – Député de D'Arcy- McGee (Parti Libéral)

- Adjoint parlementaire du ministre de l'Éducation, des Loisirs et du Sport et de la ministre responsable de l'Enseignement supérieur (24 février 2016 au 1<sup>er</sup> octobre 2018)
- Adjoint parlementaire du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (volets éducation primaire et secondaire et enseignement supérieur) (3 février 2016 au 24 février 2016)

**Alexandre Cloutier** – Député de Lac-St-Jean (Parti Québécois)

- Porte-parole de l'opposition officielle en matière d'enseignement supérieur et de recherche (2 février 2018 au 1<sup>er</sup> octobre 2018)
- Porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation, de recherche, de persévérance scolaire et d'alphabétisation (14 octobre 2016 au 2 février 2018)
- Porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation des adultes (14 octobre 2016 au 2 février 2018)
- Porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation, de recherche et de persévérance scolaire (6 septembre 2015 au 14 octobre 2016)

**Jean-François Roberge** – Député de Chambly (Coalition Avenir Québec)

- Porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'éducation, d'enseignement supérieur, de recherche et de science (25 avril 2014 au 1<sup>er</sup> octobre 2018)

**Gabriel Nadeau-Dubois** – Député de Gouin (Québec Solidaire)

- Principal interlocuteur de son parti pour les questions d'éducation (29 mai 2017 au 1<sup>er</sup> octobre 2018)

## **Annexe 2 : Questionnaire d'entrevue- Conseil supérieur de l'éducation**

### Mission et organisation

1- Quelle est la mission actuelle du Conseil supérieur de l'éducation et les objectifs qui la définissent?

- a) Croyez-vous que cette mission est bien connue de la population et de la classe politique?

2- Quels sont les défis que le Conseil a dû surmonter au travers des années et ceux qu'il doit affronter aujourd'hui?

3- Croyez-vous que le Conseil supérieur jouisse d'une certaine notoriété auprès de la population et de la classe politique? Quelle place occupe-t-il au sein du débat public en éducation au Québec?

4- Comment percevez-vous la pertinence de vos avis et travaux relativement à ceux d'autres acteurs de l'éducation, comme les syndicats, associations de parents, chercheurs universitaires, etc.?

### Diffusion des travaux

5- Pouvez-vous décrire le type de public qui est le plus rejoint présentement dans la publication de vos travaux? Cela correspond-il à votre public cible?

6- Disposez-vous de moyens à l'interne pour mesurer la diffusion de vos travaux?

7- Lorsque vous choisissez les sujets de vos travaux, le potentiel de diffusion est-il une variable qui fait parfois pencher la balance pour un sujet plus qu'un autre?

8- Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans la diffusion de vos travaux?

- a) Avez-vous élaboré une stratégie de communication pour pallier ces difficultés?
- b) Est-ce pour vous un sujet préoccupant, une priorité?

### Degré de sollicitation

9- Dans quelle mesure votre expertise est-elle sollicitée ?

- a) Par la population?
- b) Par les acteurs du milieu de l'éducation?
- c) Par les médias?
- d) Par la classe politique?

10- Arrive-t-il fréquemment que vous receviez des demandes d'avis des ministres de l'éducation, autres que celles prévues dans la loi?

11- Arrive-t-il fréquemment que vous soyez contactés par les partis d'opposition pour des demandes d'avis, une discussion ou des clarifications sur un sujet en particulier?

12- Lorsque vous déposez un mémoire ou participez à une audience dans le cadre d'une commission parlementaire, cela découle-t-il d'une initiative du Conseil ou de l'invitation des membres de la commission? Demandent-ils souvent à ce que vous veniez témoigner?

### Impact sur le politique

13- Selon vous, le Conseil supérieur parvient-il à remplir pleinement sa mission de conseiller le gouvernement?

14- Selon vous, vos recommandations sont-elles souvent prises en compte dans les décisions politiques?

- a) Disposez-vous de moyens pour mesurer l'impact de vos recommandations dans la formulation des politiques éducatives?

15- Éprouvez-vous une certaine frustration lorsque vos recommandations ne sont pas suivies?

16- Croyez-vous que la classe politique aurait avantage à se coller aux recommandations du Conseil supérieur dans la définition de ses politiques?

- a) Croyez-vous que cela aurait un impact sur la perception de la population envers les décisions politiques?
- b) Visez-vous à influencer davantage les décisions? Cela correspond-il à un de vos objectifs?

### Éléments de réflexion généraux

17- Comment concevez-vous l'arrimage de la recherche des bonnes pratiques en éducation avec la vision partisane et le cycle politique? Ces éléments peuvent-ils aisément coexister?

18- Selon vous, comment serait-il possible de réconcilier les rythmes de changements qui sont rapides en politique et lents en éducation?

19- Que devrait être, selon vous, le prochain grand chantier en éducation au Québec?

## **Annexe 3 : Questionnaire d'entrevue — Députés**

### Connaissance et perception générale du Conseil

1. Comment qualifiez-vous votre degré de connaissance du Conseil supérieur de l'éducation? (Très bonne, assez bonne, moyenne, etc.).
2. Pouvez-vous décrire ce que vous connaissez de sa mission, de son fonctionnement et des travaux qu'il réalise?
3. Selon vous, quel est le poids du Conseil supérieur au sein du débat en éducation au Québec?

### Usage des travaux du Conseil

4. Comment qualifieriez-vous de la qualité générale des avis et travaux du Conseil supérieur de l'éducation?
5. Dans quels contextes consultez-vous habituellement les avis et travaux du Conseil?
  - a) À quelle fréquence les consultez-vous? (régulièrement, peu souvent, etc.)
    - **RELANCE** : Avez-vous l'habitude ou le réflexe de consulter les nouveaux avis et travaux dès leur publication ou les consultez-vous surtout lorsque vous faites une recherche d'informations sur une question précise?
6. Quel usage faites-vous des avis et des travaux du Conseil dans le cadre de vos fonctions politiques?
  - a) Les utilisez-vous en amont, pour vous aider à élaborer votre position politique ou celle de votre parti?
  - b) Les utilisez-vous en aval, pour appuyer et donner du poids à vos positions politiques?
    - **SELON RÉPONSE** : Y a-t-il des facteurs ou des circonstances qui vous inciteraient à consulter davantage les travaux du Conseil?

### Influence des travaux du Conseil sur les positions politiques

7. Est-il déjà arrivé que la position du Conseil ait influencé votre lecture ou ait modifié votre position sur un enjeu en particulier?

8. Quels facteurs peuvent influencer le fait que vous adhérez ou non aux avis et recommandations du Conseil?
9. Lorsqu'il y a un écart entre les positions du Conseil et les vôtres ou celles de votre parti, comment parvenez-vous à légitimer votre position, sachant que la légitimité des avis du Conseil s'appuie sur plusieurs recherches et témoignages du terrain?

#### Influence du conseil sur les décisions politiques

10. Dans le cadre de votre travail politique, quel poids ont les avis et recommandations du Conseil par rapport à ceux produits par d'autres interlocuteurs du milieu de l'éducation?
  - a. ... par exemple, en consultation publique lors des commissions parlementaires
  - b. ...ou encore dans l'espace public et médiatique?
11. Comment expliquez-vous que certains avis et recommandations du Conseil soient retenus dans les orientations des politiques éducatives, et d'autres non?
  - RELANCE : Croyez-vous qu'ultimement, les orientations des politiques éducatives devraient davantage correspondre aux avis et les recommandations du Conseil?

#### Réflexions sur le Conseil

12. Selon vous, y aurait-il des changements à apporter au Conseil supérieur de l'éducation à l'égard de sa mission, son fonctionnement et sa structure ou bien ses travaux?
13. Enfin, auriez-vous autre chose à ajouter à propos du Conseil supérieur de l'éducation, un thème que vous auriez aimé aborder?